BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL DU ZAIRE

FORESTERIE ET UTILISATION DES TERRES : REBOISEMENTS ET FORESTERIE RURALE

2ème PARTIE : FORESTERIE RURALE

CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL
Département du CIRAD
45, Bis Avenue de la Belle Gabrielle
94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX

PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL

DU ZAIRE

FORESTERIE ET UTILISATION DES TERRES :

REBOISEMENTS ET FORESTERIE RURALE

2e partie : Foresterie Rurale

Financement :
Banque Africaine de
Développement

Supervision :
G. MILLE
CENTRE TECHNIQUE
FORESTIER TROPICAL

1989

SOMMAIRE

	Pages
RESUME	1
AVANT PROPOS	3
0 COMMENTAIRES DE SYNTHESE	4
0.1 SITUATION ACTUELLE ET PROBLEMATIQUE	5
0.2 STRATEGIE	6
0.2.1 Institutions	7
0.2.2 Législation	8
0.2.3 Formation	8
0.2.4 Recherche	9
0.3 LES MOYENS	10
0.3.1 Les hommes	10
0.3.2 Le matériel	11
0.3.3 Les moyens financiers	11
0.4 CONCLUSION	11
0.5 LES PROJETS	12
Chapitre 1	
DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE	
1.1 CONCEPT DE LA FORESTERIE RURALE	16
1.2 PRINCIPALES FORMES D'UTILISATION DU SOL AU ZAIRE	17
1.2.1 Terres agricoles et d'élevage	18
1.2.2 Terres forestières	22
1.2.3 Zones urbaines	25
1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	27
1.3.1 Place de la production agricole	27
1.3.2 Place de la forêt dans l'économie nationale	28
1.3.3 Structure actuelle du monde rural	29
1.3.4 Politique agricole	30
1.3.5 Formation et recherche agronomique	32

1.4 CONTRAINTES AFFECTANT LA FORESTERIE ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES TERRES 34

1.4.1 Contraintes d'ordre macro-économique 34
1.4.2 Contraintes d'ordre institutionnel 36
1.4.3 La pression démographique et ses conséquences sur la foresterie et l'occupation des terres 37
1.4.4 Impact de la politique du Conseil Exécutif sur la conservation des ressources naturelles 38
1.4.5 Pratique des feux de brousse 40

Chapitre 2

RECOMMANDATIONS

2.1 CADRE MACRO-ECONOMIQUE 42
2.2 CADRE INSTITUTIONNEL 42
2.3 POLITIQUE AGRICOLE 43
2.4 AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES 43
2.5 LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS ET MESURE POUR MAINTENIR LA FERTILITE 44
2.6 PROMOTION DE LA PHAMACOPEE TRADITIONNELLE 44
2.7 RECHERCHE ET FORMATION EN AGROFORESTERIE 45
2.8 ACTION SPECIFIQUE EN FAVEUR DE LA FEMME 45

Chapitre 3

STRATEGIES

3.1 MEILLEURE PLANIFICATION DE LA GESTION DES TERRES 46

3.1.1 Amélioration de la coordination entre les Départements concernés par la foresterie et l'utilisation des terres 46
3.1.2 Accélérer l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire 46
3.1.3 Reconversion des plantations agro-industrielles abandonnées 47
3.1.4 Définition des régions agricoles du pays 48

3.2 NOUVELLE CONCEPTION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT 49

3.2.1 Nouvelle philosophie des projets de développement 49
3.2.2 La promotion de l'agroforesterie 50
3.2.3 La diversification de la production 54
3.2.4 Participation communautaire 55
3.2.5 Implication des ONG 56

3.3 ADAPTATION DE LA LOI FONCIERE AUX REALITES DU TERRAIN 58

3.4 LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS 58

3.4.1 Contrôle de la dégradation périurbaine des terres et des ressources forestières 58
3.4.2 Lutte contre les érosions dans les agglomérations urbaines 60
3.4.3 Aménagement des bassins versants 61
3.4.4 Lutte contre les feux de brousse 61

3.5 FORMATION ET RECHERCHE EN AGROFORESTERIE 62

3.5.1 Formation des formateurs 62
3.5.2 Recherche en agroforesterie 63
3.5.3 Sauvegarde et promotion des essences forestières médicinales 64

P A F T ZAIRE 65
FORESTERIE RURALE 65
FICHES DE PROJET 65

RESUME

La République du Zaïre a souscrit au Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) adopté par la FAO en 1985 pour préserver les forêts tropicales menacées de déforestation. Cinq domaines prioritaires ont ainsi été définis par le Comité de "mise en valeur des tropiques" de la FAO.

Se conformant aux recommandations de cette organisation internationale, le Conseil Exécutif a identifié neuf études nationales couvrant les 5 domaines. Ces études doivent déboucher sur l'élaboration du plan forestier tropical national qui s'harmonisera avec les autres secteurs de la vie nationale.

La foresterie et l'utilisation des terres est une de ces neuf études et se rapporte au domaine FAO de la foresterie rurale et de l'utilisation des terres.

Au Zaïre, la terre reste le support principal de la végétation ligneuse ou non. La terre ferme représente +/- 97% du territoire et le pays est couvert pour moitié par la forêt. La population tire de cette forêt et de la terre divers produits nécessaires au développement des communautés.

Malheureusement, la valorisation de ces ressources naturelles ne se réalise pas toujours dans l'objectif d'une utilisation soutenue et durable de sorte qu'on assiste à des phénomènes de déforestation, de la baisse de fertilité des sols, de l'érosion, de la disparition de certaines espèces végétales et animales,..., bref de la dégradation de l'environnement.

L'étude sur la foresterie et l'utilisation des terres confiée par le Conseil Exécutif à notre mission, a pour but de définir de meilleures stratégies pour une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles en vue de satisfaire les besoins de développement des populations rurales. Une programmation des projets à court, moyen et long terme définit les axes d'intervention prioritaires en vue d'atteindre les objectifs poursuivis.

Le travail est divisé en trois chapitres:

Le chapitre 1 fait le diagnostic de la situation actuelle. Après avoir circonscrit le concept de la foresterie rurale dans le cadre de la présente étude, le chapitre décrit les principales formes d'utilisation du sol au Zaïre, étudie le contexte socio-économique de la foresterie rurale avant d'analyser les contraintes qui affectent la foresterie et l'utilisation rationnelle des terres.

De cette analyse des contraintes, le chapitre 2 dégage diverses recommandations qui seront traduites sous forme de stratégies dans le dernier chapitre.

Le chapitre 3 comprend 5 axes d'interventions proposées par la mission:

- le 1er axe concerne les stratégies pour une meilleure planification de la gestion des terres;

- le 2e type de stratégies se rapporte à une nouvelle conception des projets de développement basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles;

- le problème foncier, particulièrement aigu pour une utilisation rationnelle des terres fait l'objet d'un 3e type de stratégies d'interventions;

- des actions concrètes de lutte contre la dégradation des sols aussi bien en milieu rural, urbain que périurbain sont analysées;

- enfin la formation et la recherche en agro-foresterie ont été identifiées comme axes d'intervention importants pour la préservation des ressources naturelles.

A chacune des stratégies proposées par la mission sont associés un ou plusieurs projets qui sont développés dans les fiches de projets en annexe. Il y a des projets qui couvrent le territoire entier, d'autres sont limités à une seule région administrative. Les projets se répartissent en court et moyen termes.

AVANT PROPOS

Dans le cadre d'une réflexion sur la politique forestière du Zaïre, le volet foresterie rurale est un des aspects du reboisement en général. On l'assimile d'ailleurs souvent aux reboisements communautaires.

Ces deux domaines ont fait l'objet de travaux de base distincts dont la supervision commune a été effectuée, dans le cadre d'une mission financée par la Banque Africaine de Développement, par un expert du Centre Technique Forestier Tropical.

Dans le cas présent, les travaux de base ont été réalisés par :

Citoyen Kembola : Responsable de la Cellule Conception au Département du Développement rural
Citoyen Mabiala : Division des Projets au Département de l'Agriculture
Citoyen Manyong'A Manyong : Représentant Général de GENAGRO (ONG).

Le rapport qui s'en suit est particulièrement complet et un travail remarquable d'analyse de la situation actuelle et de la problématique permet d'aboutir à la définition d'une stratégie pertinente et à des propositions d'intervention cohérentes.

La mission BAD a pu, après visites sur le terrain et de nombreux contacts de tous horizons, cautionner le travail réalisé.

Le texte du rapport original reste inchangé.

Des commentaires de synthèse ont été ajoutés pour appuyer les grandes orientations et les recommandations fondamentales. Les projets, qui pour certains se recoupent avec ceux proposés dans l'étude sur les reboisements, sont classés par grandes priorités de thèmes et de termes avec une estimation des coûts qui reste très approximative.

0 COMMENTAIRES DE SYNTHESE

Le Zaïre est, si on l'ignore, un pays forestier avec ses 1.25 million environ d'hectares de forêt dense auxquels il faut ajouter les savanes arborées.

Paradoxalement, le diagnostic des besoins des populations met en évidence une forte nécessité de reboiser, pour répondre en fait aux déséquilibres géographiques.

La justification des reboisements se base :

. sur la forte demande, qui perdurera à moyen terme, en bois de feu dans les zones à forte activité agricole et dans les villes,
. sur la nécessité de préserver ou régénérer la fertitilité des sols sans effacer toute spéculation agricole,
. sur la prévention obligatoire face aux risques d'érosion dans les zones à relief marqué,
. sur le maintien des massifs et lambeaux forestiers avec amélioration de leur production de bois d'oeuvre.

Il est dès lors aisé de comprendre que le reboisement ne peut pas être une fin en soi et qu'on ne peut le séparer du contexte du développement rural global.

Chaque région ayant ses spécificités écologique et économique, la gestion rationnelle des terroirs ne peut se réaliser que sur la base d'un aménagement régional du territoire. Celui-ci définit les orientations et les priorités pour l'utilisation des terres, le reboisement devient alors un des outils de l'aménagement.

Les populations peuvent en tirer un bénéfice, soit directement par une gestion raisonnée des ressources existantes, ou par une introduction dans leur patrimoine d'arbres à usages multiples, soit indirectement par l'intermédiaire de plantations intensives productrices, de bois énergie ou de bois de service et éventuellement de bois d'oeuvre.

L'approche globale des problèmes de reboisement a été traitée dans une première partie du volet "reboisement et foresterie rurale" en insistant sur l'aspect production à large échelle. Les besoins individuels en communautaires sont analysés dans le cadre de la foresterie rurale qui place les préoccupations et les réalisations dans les mains même de la population.

C'est l'objet de la deuxième partie.

0.1 SITUATION ACTUELLE ET PROBLEMATIQUE

L'économie et la politique agricoles actuelles sont bien analysées dans les chapitres suivants.

Le pays jouit d'une très grande disparité régionale, constats et solutions sont très hétérogènes.

La concentration des populations est un élément déterminant dans les déséquilibres écologiques.

Les besoins grandissants en terres agricoles et en bois énergie sont satisfaits aux dépends de la forêt naturelle jusqu'à sa disparition complète. Les conséquences sont rapidement catastrophiques :
- manque de source d'énergie,
- perte de fertilité des sols,
- érosion et disparition des sols.

Les zones les plus touchées concernent une ceinture de forte densité de population intégrant les régions : du Bas-Zaïre, Bandundu, Kasai Occidental et Oriental et le Kivu, auxquelles, il faut ajouter les environs des grandes villes, comme Kinshasa par exemple, dont la grande périphérie a été entièrement transformée en savane.

Dans le Bas-Zaïre, la compétition entre forêt et agriculture avait trouvé un moyen terme avec le système sylvo-bananier.

La culture de banane, limité à 5 ans, associée à une plantation de Limba permettait de ne pas rejeter totalement la spéculation agricole dans une zone forestière. Mais la limite de la culture dans le temps a rarement été respectée et beaucoup de Limba couvrent des cultures perennes de café et cacao. Ce qui signifie qu'à l'exploitation du bois d'oeuvre les terrains concernés resteront définitivement voués à l'agriculture.

Ailleurs, le système ancien de l'agriculture itinérante à faible rendement, associé à une consommation de bois de feu à rendement également très bas crèent une pression grandissante sur les formations naturelles.

De son côté, la législation ne favorise pas le développement agricole à petite échelle. Le système de gestion des terres est complexe soit :
- elles appartiennent à l'Etat,
- elles font partie du patrimoine d'un grand propriétaire qui ne les met pas en valeur,
- elles sont gérées par les "Chefs de terre".

En tout état de cause, il n'assure en aucun cas à celui qui met la terre en valeur, la pérennité et la cession possible d'un capital acquis par son travail. D'où l'évidence d'un investissement minimum de la part des paysans.

La sensibilisation et la vulgarisation étant encore très limitées, la modification des mentalités est très lente.

Dans ce domaine, l'appui des institutions est quasiment absent faute d'organisation adéquate et faute de moyens humains et matériels.

Une préoccupation récente a été suivie de la mise en oeuvre du Projet Pilote d'Appui aux Reboisements Communautaires, financé par l'aide bilétérale canadienne.

Il s'agit d'un appui technique avec conseils et formation et accompagné de fourniture de petit matériel et semences. Cette action est concrétisée sur le terrain grâce à la multitude d'ONG agissant en contact direct avec les populations. Des outils de grande vulgarisation, affiches, bandes dessinées, audiovisuel, sont élaborés et très largement distribués.

L'efficacité de cette stratégie est indéniable car à partir d'actions pilotes, elle suscite des demandes grandissantes de la part de multiples communautés, existantes ou créées pour le besoin.

Les résultats sur le terrain sont encourageants, mais la coordination et surtout l'évaluation sont très difficiles.

Techniquement, les actions sont simples, basées sur l'introduction d'arbres enrichissant les sols, en association avec des cultures :
- *Acacia auriculiformis* et manioc dans le Bas-Zaïre,
- Arbres fourragers (*Leucaena*) et Acacia avec diverses cultures dans le Kivu.

ou encore basées sur une dynamique du reboisement existant déjà, comme au Kivu avec amélioration des techniques, élargissement des choix des espèces pour des usages multiples.

Concrètement, la multiplicité des petites pépinières communautaires ou privées sont un signe d'efficacité.

0.2 STRATEGIE

Le développement rural d'une région passe obligatoirement par une utilisation rationnelle des terres au sein d'un aménagement du territoire.

Les techniques, elles, sont connues, même si elles peuvent encore être améliorées, mais c'est la volonté politique qui fait souvent défaut et qui est pourtant la base de toute évolution.La présence des ONG est un support incontournable car leur répartition "atomisée" sur l'ensemble du territoire leur permet d'avoir un contact direct avec la population, donc d'être à l'échelle des véritables problèmes et besoins.

Il faut néanmoins chercher à coordonner les actions pour :
- une meilleure connaissance des besoins,
- une bonne diffusion des techniques, des informations, des aides, sans gaspillage,
- une bonne évaluation des impacts et résultats.

Les opérations agro-sylvo-pastorales doivent s'intégrer antant que faire se peut aux projets de développement agricole déjà mis en oeuvre sur le terrain.

Les objectifs doivent être :
- la protection des ressources naturelles et des sols,
- la satisfaction des besoins en production agricole et en bois énergie avec une amélioration des rendements de production et de consommation.

La gestion rationnelle des peuplements existants se fera en accord entre l'état et les communautés.

Il est indispensable de définir un domaine permanent voué à la production soutenue de matière première au bénéfice des populations concernées.

La création de nouveaux peuplements, le maintien et surtout l'introduction de l'arbre à usages multiples dans le paysage agricole s'appuieront sur l'évolution de bases institutionnelles réglementaires et techniques.

0.2.1 Institutions

La réorganisation des services forestiers vue par ailleurs, doit prendre en compte la gestion des problèmes de foresterie rurale.

Du néant actuel doit surgir une entité capable de coordonner les actions de terrain dans le cadre d'une politique globable d'appui aux ONG, véritables acteurs du développement rural.

L'organigramme de l'OZAFOR doit comprendre une branche vouée à cet important aspect, capable de conseils de soutiens techniques (avec ou sans projet de coopération) de vulgarisation permanente et d'évaluation.

Mais attention, il ne faut pas tomber dans le piège de l'hégémonie de la structure étatique surtout si elle est à tendance "policière".

L'expérience a montré dans de nombreux pays que l'uniforme n'était pas le bon outil de la vulgarisation et de la sensibilisation agro-sylvo-pastorale.

Le système de réseau avec une coordination finale est sûrement efficace.

Il faut en tout cas une régionalisation de la délégation de responsabilité administrative technique et politique.

0.2.2 Législation

Le statut foncier est à revoir entièrement. Le souci majeur est de permettre l'accession à la propriété individuelle des terres au bénéfice de celui qui la met en valeur.

L'arboriculture est un investissement à moyen ou long terme. il ne peut être favorisé que si l'investisseur a la garantie de la pérennisation de son capital "travail et production" et de sa transmissibilité.

On constate qu'il existe beaucoup trop de grands propriétaires "absentéistes", c'est-à-dire qui ne prennent aucun souci de la valorisation de leurs terres alors que celles-ci viennent à manquer pour assurer la survie de bon nombre de leurs compatriotes.

On peut faire les mêmes remarques pour les anciens domaines agro-industriels qui laissent en friches des terrains productifs.

La législation devrait prévoir des obligations de mise en valeur dans certaines conditions de densité de population.

Mais il ne suffit pas d'avoir une bonne législation, faut-il encore pouvoir la faire respecter et vouloir son application : c'est une question d'homme.

0.2.3 Formation

L'appui technique fait cruellement défaut à tous les organismes qui oeuvrent dans le domaine du reboisement communautaire.

La formation sur le tas réalisée par le PPARC et par "ricochets" par les ONG concernées ne suffit pas ni en nombre, ni en qualité.

Il est nécessaire d'instituer une formation de base pour le développement rural. Dans un premier temps, ce sont les techniciens de terrain qui sont indispensables (choix des sites, installation de pépinières, production, plantation). Puis viendront les organisateurs et concepteurs régionaux coordonnés au niveau national par quelques ingénieurs.

La formation ne doit donc pas cloisonner les domaines d'activité, mais veiller à fixer des objectifs correspondant aux tâches multiples du développement rural intégré. Le rapport sur le reboisement donne quelques recommandations concrètes. Outre la formation de l'encadrement public, les structures de formation peuvent bénéficier au parapublic comme aux privés.

De plus, les stratégies, orientations et techniques peuvent être largement diffusées au travers de colloques régionaux d'ONG portant sur les thèmes des reboisements communautaires et l'agro-sylvo-pastoralisme.

La formation ne doit pas s'arrêter aux techniciens, elle doit concerner toute la population. C'est dès l'école primaire que les enfants doivent être sensibilisés à la protection des ressources naturelles. Un vaste programme de formation de formateurs doit être envisagé.

0.2.4 Recherche

Les actions dans le domaine de l'agro-foresterie se développement actuellement très rapidement. Certes on connaît les techniques de base, mais il est indispensable de mettre rapidement en place les méthodes et matériels végétals appropriés à chaque contexte pour un gain de temps et de performance.

Ceci est vrai notamment pour le choix des espèces : amélioration des sols, production de fourrage, bois de feu, protection, etc ..., comme pour l'augmentation de production : mycorhization, inoculation, fertilisation, etc ...

Les besoins élevés en semence font qu'actuellement les approvisionnements sont très hétérogènes.

Le Rwanda, à partir de Butare, fournit une grande quantité de graines, par le Kivu notamment, mais la gestion des vergers n'y est pas rigoureuse. Quant aux récoltes locales, elles apportent tous les aléas possibles.

La priorité est donc la mise en place d'une recherche pour l'amélioration du matériel végétal :
- sélection de matériel sur pied,
- mise en place des vergers à graines,
- essais de reproduction végétative,
- essais d'introduction de nouvelles essences, sans trop d'excès.

La recherche, si elle reste forestière, ne doit pas se démarquer de l'INERA, ne serait-ce que pour bénéficier de son passé et de ces infrastructures. Il est cependant indispensable que les structures soient régionalisées pour répondre aux plus vite aux véritables besoins spécifiques locaux. Les liaisons inter-régionales restant, par ailleurs, obligatoires.

Dans le domaine concret et pluridisciplinaire que représente l'agro-sylvo-pastoralisme, il est indispensable que Recherche, Formation et Vulgarisation restent trois activités intimement liées.

La formation et la vulgarisation diffusent les résultats de la recherche et par là-même accélèrent et dynamisent les processus de recherche pour une application à court terme.

0.3 LES MOYENS

Globalement, les moyens à mettre en oeuvre peuvent paraître importants si l'on veut faire bénéficier tous les territoires d'une action agroforestière. Mais la mise en oeuvre sera très diffuse, ce qui la rendra difficile.

0.3.1 Les hommes

Les structures à mettre en place nécessitent des hommes convenablement formés. Quelques ingénieurs (4 ou 5) suffisent dans l'immédiat pour une coordination nationale et quelques coordinations régionales. Un grand nombre de techniciens sont par contre indispensables pour diffuser les techniques directement sur le terrain près des opérateurs que sont les ONG et les groupements divers. Ces hommes devront assurer parallèlement les actions de vulgarisation et de formation sur le tas.

La recherche nécessite également un renforcement comme il a été indiqué dans le volet reboisement. Les équipes des centres régionaux auront une activité passive de dépouillement et compilation des données passées (INEAC et structures étrangères) et une action dynamique par la mise en place de dispositifs apportant à court terme des améliorations quant au matériel végétal et aux techniques (entre autres l'approvisionnement en semences sélectionnées et l'utilisation de contenants adéquats).

0.3.2 Le matériel

Pour fonctionner les hommes doivent avoir à leurs dispositions des outils suffisants en nombre et en qualité.

Il faut notamment prévoir une vaste diffusion de matériel de vulgarisation depuis l'audiovisuel jusqu'aux supports écrits. La stratégie utilisée actuellement par le PPARC est à intensifier.

Parallèlement les techniciens chargés de la formation au niveau des ONG ou des communautés rurales doivent pouvoir fournir à leur auditoire les intrants nécessaires aux premières réalisations (semences, sachets, petit matériel, produits phytosanitaires, fertilisants, etc ...).

0.3.3. Les moyens financiers

Il est primordial de se donner les moyens d'une politique intensive de vulgarisation, de sensibilisation de maintien et de réintroduction de l'arbre dans le paysage agricole.

Dans un premier temps, les crédits seront dispensés sous forme de projets financés, soit par le Conseil Exécutif, soit par des subventions ou Coopérations bilatérales.

Mais il faudra très rapidement que les communautés locales prennent le relais pour une indépendance totale après intervention extérieure. Ces communautés doivent donc tirer des bénéfices des interventions (production, participation) et les réinvestir dans de nouveaux programmes de développement (pépinières, plantations, etc ...).

Les projets mentionnés en fin de rapport sont plus une indication sur les orientations politiques et techniques. Les évaluations sont des ordres de grandeur, bâtis sur des modèles types ou par analogie à des actions en cours.

0.4 CONCLUSION

La foresterie rurale est un des moyens importants de répondre de façon équilibrée à une forte demande de développement du monde rural.

Elle doit toucher aussi bien les communautés que les particuliers, en les faisant participer pleinement à la gestion des ressources naturelles pour le maintien ou la reconstitution de celles-ci.

Les actions doivent s'inscrire dans des orientations régionales définies par un schéma d'aménagement global du territoire. Elles resteront néanmoins concrètes pour s'effectuer au niveau même des bénéficiaires.

La multiplicité et la dispersion des opérations imposent de s'appuyer sur le réseau des ONG. Une assistance technique et matérielle leur sera apportée dans le cadre d'une coordination nationale, ce qui suppose une adéquation de la formation correspondante et des moyens à mettre en oeuvre.

La réussite du développement rural ne saurait être assurée que sur la base d'une législation incitative tant pour garantir la pérennité du capital que pour assurer la continuité des revenus.

0.5 LES PROJETS

Les projets sont nombreux car les problèmes sont multiples, ils se répartissent dans le temps en fonction des priorités et par domaine d'activités. Leur numérotation ne préjuge en rien de leur ordre prioritaire.

Certains projets ont une importance vitale au niveau national et dépassent largement le cadre de la simple foresterie rurale. Ils n'en représentent pas moins des préalables fondamentaux pour la réussite d'une politique de développement rural. Soit :

* Domaine de l'aménagement du territoire
  Projets 2+3+5 montant total estimé : 20,455 millions $
* Cartographie nationale
  Projet 6 : estimation à préciser
* Agro-sylvo pastoralisme international
  Projet 1 : montant total estimé 40 millions $
* Formation - Vulgarisation
  A mettre en relation et cohérence avec le volet reboisements
  Projets 26, 27 et 8
* Recherche

A mettre également en accord avec les propositions globales du volet reboisement. S'y intégreraient les projets 9, 20, 22 et 25.

Dans le temps, les priorités pourraient être les suivantes :

1 - Court terme
  . Démarrage des schémas d'aménagement du territoire (Kivu)
  . Mise en place de la formation - vulgarisation
  . Elaboration d'un guide de terrain (projet 28)

. Extension nationale de l'Agroforesterie villageoise (projets 7, 10, 12, 13 et 14)
. Extension de la foresterie urbaine pour lutter contre érosion
. Appui aux ONG du secteur forestier avec fourniture de matériel de vulgarisation (audiovisuel, supports écrits) (projet 16)
. Reconversion des plantations agro-industrielles du Bas-Zaïre (projet 4).

2 - Moyen terme
. Poursuite des schémas d'aménagement du territoire (projets 2, 3 et 5)
. Appui à l'Institut Géographique National (projet 6)
. Encadrement de la population riveraine de la réserve de Luki (projet 15)
. Relance et création des ceintures vertes à Kinshasa et Bona (projet 23)
. Lutte anti-érosive (projet 18)
. Agro-sylvo-pastoralisme de la C E P G E (projet 1).

Le plus long terme est difficile à programmer dans la mesure où un bilan prévisionnel est impossible à réaliser trop d'aléas, notamment financiers, freinent les spéculations.

Il est néanmoins certain qu'il faudra inlassablement poursuivre les projets d'aménagement du territoire avec toutes les actions de formation, sensibilisation et appui technique aux populations jusqu'à une prise en charge totale par celles-ci de la gestion et reconstitution de leurs ressources naturelles.

N°	Libellé	Montants (milliers US $)		
		Contribution Zaïre	Contribution extérieure	TOTAL
1	Agro-sylvo-pastoralisme de la CEPGL	6 000	34 000	4 000
2	Comité Interdépartemental d'utilisation des ressources renouvelables	5	50	55
3	Schéma régional d'aménagement du territoire	2 000	18 000	20 000
4	Reconversion des plantations agro-industrielles du Bas-Zaïre	80	360	440
5	Définition des régions agricoles du Zaïre	88	400	480
6	Appui à l'Institut géographique du Zaïre			?
7	Inclusion du volet forestier au sein des projets de développement	100	700	800
8	Création des Centres de Diffusion de l'Agro-foresterie	1 000	4 400	5 400
9	Inventaire des essences agro-forestières	20	80	100
10	Développement rural à fins multiples du Nord-Shaba	2 000	8 000	10 000
11	Développement rural à fins multiples du Kwango-Kwilu	800	4 200	5 000
12	Développement rural à fins multiples de Maniema	1 200	4 800	6 000
13	Développement rural à fins multiples du Lac Maï Ndombe	1 200	4 800	6 000
14	Projet National d'Agro-foresterie Villageoise	500	2 500	3 000
15	Encadrement de la population riveraine de la réserve de Luki	800	4 200	5 000
16	Appui aux ONG du secteur forestier	120	480	600
17	Sensibilisation de la population au danger de l'érosion	1 500	2 850	4 350
18	Lutte anti-érosive	5 000	20 000	25 000
19	Analyse des causes des érosions d'UVIRA	500	1 000	1 500
20	Inventaire des plantes médicinales	2 000	3 500	5 500
21	Enrichissement des forêts en plantes médicinales	5 000	8 200	13 200

22	Création d'un germoplasme de plantes médicinales	5 000	15 000	20 000
23	Relance et création des ceintures vertes à Kinshasa & Boma	3 000	7 000	10 000
24	Aménagement des bassins versants de la Kwenge et de l'Inkisa	3 500	7 750	11 250
25	Recherche en agro-foresterie	3 000	12 000	15 000
26	Formation de formateurs	1 500	3 000	4 500
27	Formation des femmes et jeunes ruraux	2 000	3 500	5 500
28	Elaboration d'un guide de terrain sur la foresterie rurale	1 400	4 600	6 000

Chapitre 1

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

1.1 CONCEPT DE LA FORESTERIE RURALE

Par foresterie rurale, il faut entendre l'ensemble des techniques qui permettent d'utiliser, sur une base durable les forêts dans le but du développement intégré des communautés rurales.

Cette définition attribue à la forêt des fonctions plus larges que celles restreintes qu'elle était censée remplir dans le développement rural. En effet, la foresterie a été considérée souvent comme un secteur distinct et isolé. Son unique intérêt provenait du fait qu'elle pouvait promouvoir la production de bois pour l'exportation ou la consommation intérieure, ou encore comme un élément nécessaire pour aménager convenablement les eaux ou combattre l'érosion.

Pourtant la forêt contribue au développement rural de plusieurs façons, notamment par:

- le maintien de l'équilibre écologique (protection des bassins versants, lutte contre les érosions, régulation du climat, écologie et conservation de la faune,...);
- l'offre des produits destinés à la consommation locale et/ou à l'exportation (bois de feu et énergie, usages agricoles, plantes médicinales, apiculture,...);
- les profits tirés de l'utilisation industrielle du bois (sciages de grumes, pâte de bois, poteaux, charbon de bois, gommes, résines, huile, charbon de bois,...).

Cependant et comme l'indique le mandat général de la mission, l'accent sera mis sur les interactions entre l'agriculture et la foresterie, ainsi que les besoins de développement des populations rurales.

Pour permettre à la forêt de remplir totalement ces multiples fonctions dans le développement, il convient d'élaborer des stratégies d'utilisation qui permettent en même temps la regénération de cette ressource naturelle. Ces stratégies concernent également la terre, support naturel le plus important des forêts. Celles-ci disparaissent généralement à la suite de l'utilisation des terres, ou plutôt d'une mauvaise utilisation des terres.

Il existe des techniques de mise en valeur des sols qui préservent simultanément les ressources naturelles. Une de ces techniques est l'agroforesterie.

C'est un ensemble de méthodes et systèmes de production où des arbres sont associés délibérément aux cultures agricoles, à l'élevage, voir aux deux à la fois. Cette association peut-être simultanée ou différée dans le temps. L'agroforesterie a pour but d'augmenter et de diversifier la production totale agricole, animale, forestière, énergétique par unité de surface au profit de la collectivité concernée tout en respectant le principe du rendement soutenu par le maintien, voir l'amélioration de la fertilité des sols. Dans ce domaine, les espèces sylvicoles les mieux indiquées sont sans aucun doute, des légumineuses dont l'emploi réduirait la dépendance des engrais, en particulier des engrais azotés très coûteux et difficiles à obtenir dans la plupart des pays africains.

1.2 PRINCIPALES FORMES D'UTILISATION DU SOL AU ZAIRE

Le Zaïre s'étend sur une superficie de 2.345.000 km². La position du pays se confond pratiquement avec le bassin du fleuve Zaïre qui couvre une surface de 3.684.000 km² de part et d'autre de la ligne de l'équateur.

Le pays est parcouru par un réseau hydrographique riche constitué de cours d'eau et de lacs occupant 3,30% du territoire.

La terre ferme représente 96,7% du pays. Elle est colonisée par la végétation naturelle constituée de forêts de divers types et de savanes. Une partie de cette végétation a été mise en valeur à des fins agricoles, forestières ou d'élevage. D'autres parties de cette terre ferme sont occupées par des agglomérations urbaines, des routes ou des terres incultes.

Les statistiques précises sur les différentes formes d'utilisation du sol au Zaïre sont difficiles à rassembler en raison de l'insuffisance ou de l'imprécision de l'information disponible et même du contenu des concepts usités. Ces réserves faites, on peut lire, au tableau 1, la répartition de la terre en fonction de ses principales utilisations et leur évolution dans le temps*.

Tableau 1
Principales formes d'utilisation des terres au Zaïre
de 1971 à 1986 (x1000ha)

Utilisation	1971		1986	
	ha	%	ha	%
Lacs et principales rivières*	7740	3,30	7740	3,30
Terre ferme	226760	96,70	226760	96,70
Terres arables et cultures permanent.	5950	2,54	6650	2,84
- Terres arables	5460	2,33	6050	2,62
- Cultures permanentes	490	0,21	600	0,22
Forêts et terrains boisés	180540	76,99	175630	74,90
Prairies et pâturages permanents	9221	3,93	9221	3,93
Autres terres	31049	13,24	35259	15,03

Source: Annuaire FAO, Production, Vol 41, 1987, p 49
* Superficie déduite de la superficie totale du territoire

Malgré le fait que les données de la FAO sont basées sur des estimations, ces statistiques indiquent que le Zaïre est un pays à dominance forestière (on admet que la superficie des forêts serait comprise entre 120 et 130 millions d'hectares). Mais cette situation générale cache une inégale répartition régionale : la forêt est concentrée dans la cuvette centrale et couvre les régions administratives de l'Equateur, du Haut-Zaïre, du Kivu et du Kasaï-Oriental.

L'agriculture n'occupe que 3,0% du territoire et on estime que 4,5 millions d'ha sont consacrés à l'élevage. Bien que ces superficies paraissent faibles, elles sont surtout localisées dans les régions de forte densité démographique de la bande Sud et de la partie Est du pays. Le tableau 1 indique aussi une évolution constante des terres cultivées dans le temps, et ce au détriment des forêts qui sont en déclin.

1.2.1 Terres agricoles et d'élevage

Les terres arables sont affectées à trois types de spéculations: les cultures vivrières, les cultures pérennes et l'élevage. Le tableau 2 donne la structure d'exploitations agricoles au Zaïre.

Tableau 2
Structure des exploitations agricoles (1987)

Catégories d'exploitations et Régions	Nombre d'explo	Superficie (ha)			Sprfcie cultiv
		Totale	Cultiv.	%	ha/expl
Exploitations traditionnelles					
- Bas-Zaïre	198442	244811	244811	100	1,23
- Bandundu	330977	520935	520935	100	1,57
- Equateur	291354	521592	521592	100	1,79
- Haut-Zaïre	456674	506778	506778	100	1,10
- Kivu	421537	609035	609035	100	1,44
- Kasaï-Occidental	273290	495720	495720	100	1,81
- Kasaï-Oriental	238579	452583	452583	100	1,89
- Shaba	325763	470462	470462	100	1,44
Total	2536616	3821916	3821916	100	1,50
Exploitations modernes					
- Bas-Zaïre	61	264653	69020	26	1132,62
- Bandundu	83	120534	28016	23	337,57
- Equateur	151	377678	140378	37	929,65
- Haut-Zaïre	262	152869	64517	42	216,24
- Kivu	214	77710	34412	44	160,80
- Kasaï-Occidental	42	163268	5551	3	132,66
- Kasaï-Oriental	7	189414	798	0,4	114,00
- Shaba	66	728139	3181	0,4	48,19
Total	886	2074245	345873	17	390,38

Source: SEP, Situation actuelle de l'Agriculture, 1987

a) L'Agriculture vivrière est mise en oeuvre essentiellement dans les exploitations traditionnelles. D'après la Banque Mondiale (World Bank, 1981), ce secteur emploie 3 à 4 millions de petits exploitants répartis sur 4,5 à 6 millions d'hectares. Chaque ménage exploite en moyenne 1,5 ha.

Dans cette forme d'agriculture, le ménage agricole exploite une parcelle de terre pendant une période courte (2 à 4 ans). La baisse de la fertilité pousse à défricher une nouvelle parcelle qui sera elle aussi abandonnée au bout d'une courte période de mise en valeur. Tant que les terres étaient abondantes, le même système itinérant des cultures se déplaçait dans l'espace et la jachère naturelle se chargeait de la reconstution de la fertilité perdue des sols. Généralement, la durée de cette jachère était au minimum le double de la période de la culture.

Ce système est peu productif et la production est obtenue par la consommation d'espace. Ainsi, au tableau 3, on constate, pour les principales cultures vivrières du pays que l'augmentation de la production agricole entre 1971 et 1984 est due essentiellement à l'augmentation des superficies cultivées plus qu'à l'accroissement des rendements. Et comme on sait que le paysan exploite en priorité des terres sous-forêts plus riches, on peut en déduire que cette augmentation des superficies s'est réalisée au détriment de la forêt.

Tableau 3
Evolution des superficies plantées, de la production et des rendements des principales cultures vivrières au Zaïre de 1971 à 1984

Culture	Superf.cultivée			Product.totale			Rendement		
	(x1000ha)		(%)	(x1000T)		(%)	(T/ha)		(%)
	1971	1984		1971	1984		1971	1984	Acct
Manioc	1530	2148	40	10330	15037	46	6,75	7,00	3,7
Maïs	608	878	44	436	703	61	0,72	0,81	12,5
Riz	250	358	43	184	287	56	0,74	0,80	8,1
Arachide	392	513	31	278	374	35	0,71	0,73	2,8
Haricot	206	251	22	121	156	29	0,59	0,62	5,1
Banane plantain	256	339	32	1255	526	22	4,9	4,50	8,2
Total	3242	487	38	12604	18083	43	----	----	---

Source: SEP/AGRIDRAL, 1987

Les superficies forestières détruites annuellement par l'agriculture itinérante ne sont pas connues faute de statistiques. Néanmoins, sur base de la superficie totale de 6 millions d'hectares occupés par l'agriculture vivrière (World Bank, 1981), en considérant une période moyenne de cultures de 3 ans et compte tenu du fait que 30% seulement de ménages agricoles (voir plus loin Impact de la politique agricole) sont touchés par des projets d'intensification agricole[1], on peut estimer que l'agriculture vivrière itinérante défriche annuellement une superficie de 1.400.000 hectares.

[1] En supposant que tous les projets ont abouti à la sédentarisation des paysans. Or cela ne se vérifie pas dans de nombreux cas.

Comme cette production vivrière est concentrée dans des zones de forte population situées en savanes, il en résulte que l'augmentation des superficies cultivées ne peut se réaliser qu'au détriment des lambeaux forestiers, en particulier des galeries forestières ou de forêts de montagnes.

b) Les cultures pérennes sont du domaine de l'agro-industrie à l'exception des plantations de caféier, de coton et de tabac qui sont également pratiquées dans les petites exploitations traditionnelles. L'agriculture est organisée dans de vastes concessions estimées à 390 ha par exploitation en 1970. Ce type d'agriculture applique les techniques modernes de production. Les productions de ce secteur ont connu un déclin profond de 1971 à 1984 à l'exception du café et du sucre comme on le voit au tableau 4.

Tableau 4
Evolution de production des principales cultures agro-industrielles 1971-1984

Produit	Production/tonne		(%)
	1971	1984	
Huile de palme	202119	92850	-54,0
Huile palmiste	48512	17974	-62,9
Café	74600	89100	19,4
Cacao	6051	4314	-28,7
Thé	7300	4955	-32,1
Caoutchouc	40874	15919	-61,0
Coton-fibre	18141	6930	-61,8
Sucre	44359	60981	37,5

Source: DADR 1987

Ce déclin est observé également par l'abandon de nombreuses superficies plantées qui ne sont plus exploitées. Au tableau 2, ces superficies immobilisées représentent quelque 1.730.000 ha en 1970. Pour des régions administratives aux dimensions modestes telle que le Bas-Zaïre, cette immobilisation des terres fertiles entraîne une rareté relative des terres arables disponibles pour la population, contribue à accentuer les conflits de terre courants dans la région (voir plus loin Problème foncier) et provoque une infiltration des riverains dans la réserve de biosphère classée de Luki, vaste de 32.000 ha.

c) L'élevage est un sous-secteur important dans l'utilisation des terres au Zaïre. Selon le Département de l'Agriculture, il a été dénombré en 1982, +/- 1.200.000 têtes de gros bétail réparties pour 47% dans le système traditionnel (Kibali-Ituri et Nord-Kivu), pour 20% dans le système semi-organisé (toutes les régions mais spécialement dans le Bas-Zaïre, Bandundu, Equateur et les deux Kasaï), pour 8% dans le système organisé ou moyen (tout le pays) et pour 25% dans le type industriel (Shaba, Bas-Zaïre, Equateur, Bandundu et les deux Kasaï (voir BADR, 1987, p. 326).

A cet effectif du gros bétail, il convient d'ajouter plus ou moins 2.750.000 têtes de caprins et 753.000 d'ovins.

En se basant sur une superficie moyenne de 3 ha/tête d'unité gros bétail, et en considérant grossièrement que 10 petits ruminants équivalent un gros bétail, l'élevage utiliserait approximativement 4,5 millions d'hectares de terres des pâturages. Par rapport aux disponibilités en prairies et pâturages permanents du pays (tableau 1), il existerait un gros potentiel de développement de l'élevage au Zaïre. Néanmoins, comme la production de bovins est localisée dans certaines zones à forte densité démographique, les pratiques d'élevage extensif sont responsables du surpâturage. Celui-ci débouche sur des phénomènes de dégradation des sols, en particulier lorsque le relief est accidenté. Cette situation se retrouve dans les zones de Masisi et Kabare pour le Nord-Kivu, la zone d'Uvira pour le Sud-Kivu, le Kibali-Ituri pour le Haut-Zaïre et la sous-région des Cataractes pour le Bas-Zaïre. De plus, à la saison sèche, la transhumance du bétail de hautes collines vers les basses altitudes provoque le rassemblement d'un troupeau nombreux sur de faibles espaces de pâturage, d'où la dégradation des sols. Dans la partie frontalière de l'Est du pays, le bétail passe facilement d'un pays à un autre, de sorte qu'un projet régional de stabilisation du cheptel est recommandé aux trois pays membres de CEPGL (voir fiche de projet n° 1) pour l'intensification de la production animale et pour conjurer la dégradation des sols.

En fait, les problèmes d'interaction entre l'élevage et les ressources naturelles (terre, forêt) ne commencent à se poser que lorsque une pression démographique est observée sur le même terroir.

1.2.2 Terres forestières

Il est admis au Zaïre que la forêt couvre environ 50% du territoire national soit environ 120 millions d'hectares dont la majeure partie se situe dans la cuvette centrale. Les régions les plus boisées sont celles de l'Equateur, du Haut-Zaïre, du Kivu et du Kasaï-Oriental (Tableau 5).

Les forêts denses couvrent une superficie de +/- 100 millions d'hectares. Elles comprennent: les forêts denses et sempervirentes et les forêts marécageuses de la cuvette centrale; les forêts sempervirentes du Mayumbe au Bas-Zaïre; la forêt sclérophylle des montagnes dans le Kivu et l'Ituri.

Le Shaba est le domaine des forêts claires sèches qui s'étendent sur +/- 20 millions d'hectares.

Tableau 5
Superficies forestières et densité de la population par région

Région	Superficie (km2 et %)			Population	Densité
	totale	forêts	%boisé	million	pers/km2
Bandundu	295.658	120.000	41	4,0	13
Bas-Zaïre	53.920	10.000	19	2,0	37
Equateur	403.193	402.000	99	3,3	8
Haut-Zaïre	503.239	310.000	74	4,3	8
Kasaï-Occidental	156.967	40.000	25	2,4	15
Kasaï-Oriental	168.216	100.000	59	2,0	12
Kinshasa	9.965	-	0	3,3	331
Kivu	256.662	180.000	70	5,3	20
Shaba	496.965	10.000	2	4,3	8
Total	2.344.885	1.250.000	52	31,0	13

Source: IIED, 1988

A la lisière de la forêt dense de la cuvette, au sud et au nord de la ligne de l'équateur, on rencontre la savane boisée, type guinéen que Pearson estimait à 85 millions d'hectares. L'extrême sud et l'extrême nord-est du pays est le domaine de la savane boisée type soudano-zambien qui s'étale sur 27 millions d'hectares. Enfin, les galeries forestières représentent approximativement 760.000 hectares.

En fonction de types de végétation, la FAO (1981) citée par IIED (1988) a réparti les forêts du Zaïre de la manière suivante (Tableau 6).

Tableau 6
Répartition des types forestiers au Zaïre

Type de végétation	Superficie (x1000ha)
Forêt dense, tous types	105.650
Forêt claire, tous types	71.840
Sous-total formations forestières	177.490
Jachère forestière, forêt dense	10.600
Jachère forestière, forêt ouverte	7.800
Formation arbustive	11.300
Bambousaie	100
Superficie totale, végétation ligneuse	207.290
% superficie totale du pays	88%

Source: FAO, 1981, cité par IIED (1988)

Fig. 6 _ Formations végétales.

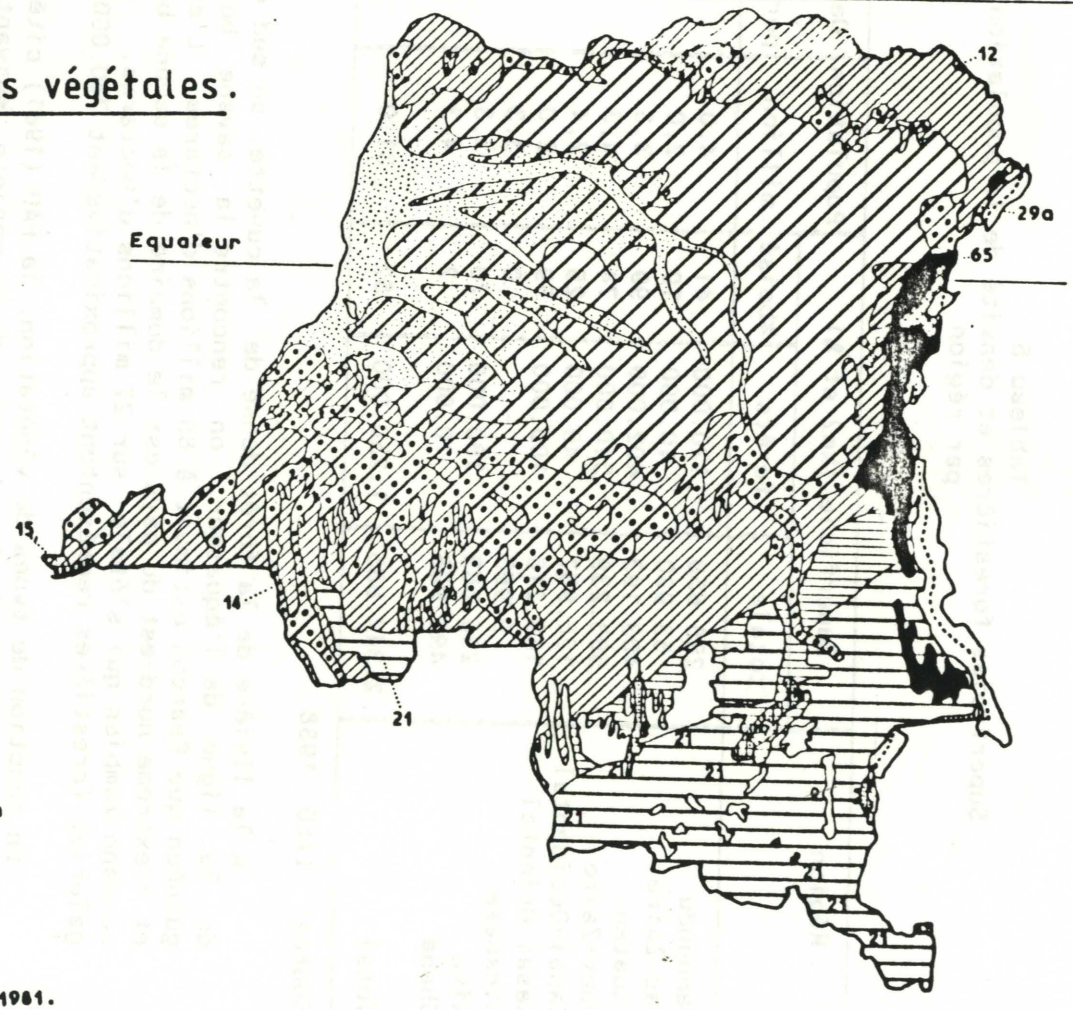

Redessiné d'après WHITE, 1981.

EXTRAIT DU RAPPORT UICN/PNUE ZAIRE

Légende de la Fig. - Formations végétales.

1a Forêt ombrophile planitiaire guinéo-congolaise, type relativement humide.

2 Forêt ombrophile planitiaire guinéo-congolaise, type relativement sec.

4 Forêt ombrophile de transition.

8 Forêt marécageuse.

9 Mosaïque de 8 et de 1a.

11a Mosaïque de forêt ombrophile planitiaire guinéo- congolaise et de formation herbeuse secondaire.

12 Mosaïque de forêt ombrophile planitiaire, de forêt claire à *Isoberlinia* et de formation herbeuse secondaire.

14 Mosaïque de forêt ombrophile planitiaire, de forêt sempervirente sèche zambézienne et de formation herbeuse secondaire.

15 Mosaïque côtière Ouest-africaine.

19a Forêt afromontagnarde indifférenciée.

65 Végétation altimontaine.

25 Forêt claire zambézienne de type Miombo relativement humide (à prédominance de *Brachystegia, Julbernardia* et *Isoberlinia*).

21 Mosaïque de forêt sempervirente sèche zambézienne et de forêt claire du type Miombo relativement humide.

29a Forêt claire soudanienne indifférenciée.

31 Mosaïque de forêt claire zambézienne de type relativement humide et de formation herbeuse secondaire.

37 Formation herbeuse boisée secondaire à *Acacia polyacantha*.

40 Fourré décidu de type Itigi.

45 Mosaïque de formation buissonnante sempervirente Est- africaine et de formation herbeuse boisée secondaire à *Acacia*.

60 Formation herbeuse édaphique secondaire sur sable du Kalahari.

75 Végétation marécageuse herbacée et végétation aquatique.

64 Mosaïque de formation herbeuse édaphique et végétation semi-aquatique.

77 Mangrove.

D'après WHITE, 1981.

Une dernière classification des forêts peut-être faite en fonction de leur utilisation. Selon le SPIAF (Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier), d'importantes superficies des terres forestières ont été classées en:

- parcs nationaux (8,36 millions d'hectares) au nombre de 7;
- réserves naturelles ou réserves de faunes (13 millions d'hectares);
- réserves forestières (753.000 hectares) et;
- chantiers de reboisement (112.000 hectares).

Prises ensemble, ces zones représentent une superficie sensiblement égale aux superficies de forêts denses affectées à la production en bois industriel (Tableau 7). Les autres terres forestières sont allouées à la production de bois, aux jardins zoologiques et botaniques où elles sont non classées.

Tableau 7
Utilisation des terres forestières
au Zaïre

Affectation	Superficie approximative (x1000 ha)
Parcs nationaux	8.360
Réserv. de faune et chasse, réserv. naturel.	13.091
Forêts classées et réserves forestières	753
Chantiers de reboisement	112
Jardins botaniques et zoologiques	3
Sous-total terres classées	22.319
Terres forest. allouées à la product. de bois	21.500
Autres terres forestières non classées	85.491
Total terres forestières	129.310

Source: IIED, 1988

Ces statistiques ne donnent pas une vision détaillée d'utilisation des terres forestières. En effet, le SPIAF n'a réalisé l'inventaire que sur une superficie globale de dix-sept millions d'hectares (Fig.2) de sorte que la situation complète d'affectation des forêts n'est pas connue. Une étude plus détaillée existe pour la région du Bas-Zaïre où l'on sait que les terres forestières représentent +/- 1% du total des forêts du Zaïre. Ces forêts sont concentrées dans le Bas-Fleuve et sont affectées de la manière suivante:

Type	Superficie (ha)	%/Sup.totale
Terrains forestiers productifs	875.164,42	60,15
- forêts de terre ferme	836.829,94	57,62
. forêts	522.350,67	35,90
. régénérations	258.350,67	17,75
. coupe partielle, brûlis et cultures abandonnées	56.261,27	3,67

Type	Superficie (ha)	%/Sup.totale
- forêts sur sol hydromorphe		
. marécage et mangrove	38.334,48	2,63
Terrains forestiers improductifs	438.632,17	30,20
. savanes	398.035,87	27,4
. dénudés	40.596,30	2,8
Terrains non forestiers	141.032,45	9,7
. plantations et cultures pérennes	40.094,81	2,76
. ville, localité et complexe indust.	70.176,47	4,82
. eau et lacs	30.761,17	2,11

Source: BEAU, Schéma régional d'aménagement du Bas-Zaïre, Le secteur forestier, Volume III, Dossier 5, pp 2-3.

Malheureusement, ce type d'information est inexistant pour les autres régions administratives. Il est indispensable de la compléter pour mieux planifier la gestion des terres au Zaïre (fiche de projet n° 2).

1.2.3 Zones urbaines

Celles-ci sont intéressantes à analyser à cause de l'influence que la population des villes exerce sur l'utilisation des terres, aussi bien en milieu urbain que dans les zones péri-urbaines.

Le Zaïre compte 14 villes officielles totalisant plus de 6 millions d'habitants en 1988, soit plus ou moins 20% de la population du pays. Il est à noter que plusieurs agglomérations qui n'ont pas le statut de ville au Zaïre abritent une population dépassant facilement 50.000 personnes. C'est pourquoi, plusieurs études admettent avec nous que la population urbaine du Zaïre peut-être évaluée à +/- 40% de la population totale (voir Le Zaïre, une puissance en devenir, Edipes, Kinshasa, 1988).

En 1960, les villes comptaient moins de 25% de la population. Cette évolution galopante a des effets sur l'utilisation des terres aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales avoisinant les villes.

En milieu urbain, l'accroissement démographique s'est traduit par la colonisation d'espaces nouveaux, y compris hélas des zones fragiles et sensibles à la dégradation. Il est rare de rencontrer une ville zaïroise qui n'ait un quartier menacé par l'érosion.

Dans le tableau 8, on a rassemblé les agglomérations urbaines où la dégradation des sols nécessite une intervention urgente.

Tableau 8
Quartiers urbains menacés

Ville	Population 1988		Quartiers	Rayon de dégradation/km
	milliers	%		
Kinshasa	3.250	51,3	Kisenso, Mont Ngafula, Ngaliema, Binza-Delvaux, Makala	150
Lubumbashi	640	10,1		29
Mbuji-Mayi	484	7,6	Dibindi, Bipemba	22
Kisangani	308	4,9		14
Kananga	302	4,8	Kelekele	14
Kolwezi	225	3,6	Manika	10
Likasi	212	3,3	Kikula	10
Bukavu	183	2,9	Kadutu	8
Matadi	160	2,5		7
Kikwit	155	2,4	Derrière Hôpital général	7
Goma	145	2,3	Mont Goma	7
Mbandaka	129	2,0		6
Boma	85	1,3		4
Bandundu	65	1,0		3
Total	6.343	100,0		

Source: DAFECN/IIED

Parmi les bourgs moins importants n'ayant pas le statut de ville mais qui connaissent également des problèmes d'érosion, on peut citer les agglomérations de Muene-Ditu au Kasaï-Oriental, Kasangulu et Mbanza-Ngungu dans le Bas-Zaïre, Lisala et Gemena dans l'Equateur, Kalemie dans le Shaba, Mahagi dans le Haut-Zaïre.

En dehors du milieu urbain, l'explosion démographique en ville a provoqué une pression sur les ressources naturelles du milieu rural péri-urbain. La recherche des biens alimentaires et la satisfaction des besoins énergétiques sont à la base de cette pression. Pour répondre aux besoins des citadins, les terres agricoles ont été cultivées de manière répétitive avec une baisse constante de fertilité. Le bois de feu et le charbon de bois étant la principale source énergétique du pays, il s'est produit une forte déforestation en zone péri-urbaine. L'intensité de la dégradation du sol et des forêts décroît au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la ville à l'intérieur d'un rayon de dégradation des ressources naturelles.

Ce rayon est fonction de la population de la ville, de la fertilité naturelle des sols et selon que la ville est située en zone de savane ou de forêts. En matière énergétique on admet que le rayon de déforestation a atteint pour la ville de Kinshasa une distance de 150 kn et 10 km pour la ville de Kikwit. Par contre, le rayon ne dépasse pas 2 km pour des villes comme Kisangani ou Mbandaka situées en zone forestière de la cuvette centrale.

A partir des observations faites dans la zone péri-urbaine de Kinshasa, on peut établir de manière empirique un rapport pour le calcul du rayon de dégradation des ressources naturelles autour d'une ville. L'application de ce ratio calculé à 46m/1000 habitants donne les résultats renseignés au tableau 8. Des programmes et projets de développement visant le milieu urbain devraient être lancés prioritairement à l'intérieur du cercle constitué de ce rayon de dégradation.

1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.3.1 Place de la Production agricole[2]

Le secteur agricole ne représente qu'environ 15% du P.I.B. et alors qu'il emploie 70% de la main d'oeuvre[3]. Le revenu rural est de l'ordre de 80$ US par habitant par an, ce qui ne représente que 50% du revenu moyen au Zaïre.

La valeur ajoutée du secteur agricole a diminué à un rythme annuel moyen de 1,5% entre 1960 et 1973. Cette situation est principalement due à la guerre civile éclatée après l'indépendance. L'interruption des circuits commerciaux a eu des effets particulièrement graves sur les cultures industrielles. Ainsi, l'exportation de l'huile de palme est passée de 167.000 t en 1960 à 70.000 t en 1973. La période entre 1973 et 1980 a été marquée par une crise économique caractérisée par des déficits budgétaires accrus, un taux d'échange surévalué et une inflation croissante. La croissance agricole dans cette période a été estimée à 1% par an. Grâce aux mesures prises dans le cadre du plan de redressement économique et financier, l'économie zaïroise a commencé à se redresser avec un taux de croissance de la production agricole de 2% par an entre 1980 et 1984, 3,8% en 1985 et 2,6% en 1986.

La production alimentaire n'a pas fait face à la demande croissante due à l'augmentation de la population, au phénomène d'urbanisation et la diminution du commerce intérieur provoquée par la détérioration de l'état des routes et la pénurie des carburants. En conséquence, l'importation des produits agricoles a considérablement augmenté surtout pour approvisionner les centres urbains. Elle a atteint 20% de la valeur totale des importations et consomme environ 15% des recettes d'exportation des marchandises. Les produits alimentaires importés incluent le riz, le blé, le maïs, la viande et le poisson.

---

[2] Mémorandum sur le Secteur Agricole, Banque Mondiale, 1980.

[3] Conjoncture économique n° 27, 1988.

1.3.2 Place de la forêt dans l'économie nationale[4]

La superficie forestière du Zaïre est d'environ 125.000.000 d'ha. De cette superficie, la forêt dense humide de la cuvette couvre environ 100 millions d'ha. Du fait d'une série de contraintes (surface d'eau, forêts inondées en permanence), la superficie économique exploitable se réduit à 60.000.000 d'ha. Du point de vue de leur valeur, ces forêts renferment la plupart des essences forestières africaines exportées vers les marchés internationaux.

La production forestière annuelle oscille entre 380.000 m³ et 400.000 m³ de grumes. Le sixième de cette production est exporté sous forme de grumes, le reste est exporté sous forme des produits usinés et une partie non négligeable est absorbée par le marché local. Ces différentes exportations sont susceptibles de générer une masse monétaire évaluée à environ 1.200.000.000 F.B.

Outre les formes d'exploitations citées ci-dessus, les populations des agglomérations urbaines prélèvent des forêts, des produits ligneux pour satisfaire à leurs besoins domestiques. A ce sujet, les statistiques ont établi que pour la seule ville de Kinshasa, 2 millions de m³ de bois par an sont nécessaires pour la production de bois de feu et de charbon de bois dont une partie de la population a besoin.

Les forêts zaïroises constituent aussi une bonne réserve de viande de chasse et des autres produits faunistiques. Ces produits couvrent une bonne partie de la demande toujours croissante du pays en protéines animales. Il convient de signaler que si la production de viande de gibier présente une lente régression au cours de la période 1973 à 1982, celle des insectes et larves est passée de 32.600 t en 1973 à 38.300 t en 1982, soit une augmentation moyenne de 600 t par an.

---

[4] Sources : - Premier Symposium sur la forêt, Avril 1984
- Situations actuelles de l'agriculture zaïroise, Janvier 1987.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la production de viande de chasse, des insectes et des larves de 1973 à 1984 (en tonnes).

Année	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1981	1982	1983	1984
Viandes de gibier	72.700	71.800	70.100	69.000	68.000	65.600	63.500	62.000	60.913	59.845
Insectes et larves	32.600	33.200	33.800	34.500	35.200	35.400	37.600	38.300	38.992	39.696

Sources: - 1973 à 1978: Annuaire de Statistiques Agricoles (1976-77 et 1978)
- 1981 à 1982: Plan de Relance Agricole 1982-1984 (estimation)
- 1983 à 1984: Bureau Analyse Economique (S.E.P) (estimation).

En plus des apports ci-dessus et de la contribution de la forêt à la formation du résultat économique, il y a lieu de citer l'exploitation des arbres à des fins thérapeutiques. En effet, les plantes médicinales font actuellement l'objet d'une forte exploitation aussi bien en médecine traditionnelle qu'en médecine moderne.

1.3.3 Structure actuelle du monde rural

1.3.3.1 Collectivités et initiatives locale de développement

La société rurale au Zaïre est organisée en clans. Plusieurs clans forment un groupement (ou localité). Une Collectivité est composée d'une dizaine de groupements. La Collectivité est l'Institution fondamentale de la politique de décentralisation.

Depuis 1982, les Collectivités sont administrées par un Conseil de Collectivité. Celui-ci comprend des membres de droit et des membres élus par chaque groupement. Les Conseils choisissent parmi les membres élus, un Chef de Collectivité. C'est ce dernier qui exerce effectivement le pouvoir. La capacité des Collectivités est étroitement dépendante de la capacité des Chefs de Collectivités.

Depuis quelques années surgissent par ci par là, des organisations informelles de développement. Ces organisations sont très actives au niveau des localités et pourraient constituer des structures relais par lesquelles passeraient des programmes de développement.

1.3.3.2 Organisations Confessionnelles et Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les Eglises Catholique, Protestante et Kimbanguiste ont une présence plus dense sur le terrain que celle des Administrations. Elles possèdent une forte capacité de mobilisation des gens et disposent des bureaux chargés de développement lesquels réalisent des micro-opérations de développement.

Les ONG sont aussi engagées dans les actions de développement en milieu rural. Suivant les informations contenues dans le compte rendu de la Table Ronde sur les ONG, au moins 40% des 300 ONG dispersées à travers le pays, fournissent sous quelque forme que ce soit une aide au développement des Communautés Rurales. Certaines d'entre elles engagent, depuis quelque temps, les Communautés Rurales qu'elles encadrent dans les activités de reboisement communautaire.

Les initiatives de ces différentes Organisations devraient faire l'objet d'un encadrement coordonné des Départements du Conseil Exécutif impliqués dans le développement du monde rural au départ de la structure d'encadrement de l'Etat, ou au départ de nombreux Projets co-financés par l'Etat et les coopérations bi ou multilatérales. Il s'agit des Départements suivants: Agriculture; Développement Rural; Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature; Travaux publics et Aménagement du Territoire.

1.3.4 Politique Agricole

Le Conseil Exécutif a adopté en 1981 une politique agricole dont la stratégie tenait compte de la coexistence dans l'agriculture zaïroise d'un secteur traditionnel et d'un secteur moderne. Cette stratégie mettait un accent paticulier sur la production vivrière sans pour autant négliger les culture industrielles.

Les objectifs principaux comprennent:

- l'accroissement du revenu des producteurs tout en assurant une distribution plus équitable entre toutes les couches de la population;

- une meilleure couverture des besoins alimentaires par la production nationale et la fourniture de matières premières à l'industrie locale afin de réduire les dépenses en devises pour l'importation des biens divers, spécialement les céréales, les fibres textiles, etc.;

- l'accroissement des exportations de produits agro-industriels pourvoyeurs des devises nécessaires au développement national.

Le Premier Plan Quinquennal de développement 1986-1990 a retenu pour le secteur agricole les lignes maîtresses suivantes:

- accroissement de la production agricole au taux moyen annuel de 4,5%;
- aménagement de l'espace rural.

Les lignes politiques permettant d'atteindre ces objectifs sont:

- la concentration des actions dans les foyers de développement;
- l'augmentation des tailles des exploitations traditionnelles;
- la privatisation des activités d'approvisionnement (distribution des intrants, crédit agricole, etc...);
- le renforcement des services d'appui à la production agricole: vulgarisation, routes de desserte agricole et recherche agronomique.

La politique agricole du Zaïre telle que formulée dans le Plan de Relance 1982-1984, a retenu deux secteurs d'intervention, à savoir:

- l'augmentation de la productivité agricole par la redynamisation de la recherche et des activités de vulgarisation;
- l'amélioration des circuits commerciaux par la libéralisation des prix agricoles, l'octroi des crédits de campagne aux opérateurs économiques, la réhabilitation des infrastructures d'évacuation des produits agricoles (routes, bacs, ponts, etc...

La plupart des composantes des secteurs d'intervention retenues dans le Plan de Relance sont reprises dans le récent Programme d'Appui à l'Autosuffisance Alimentaire (PRAAL). Il est à noter que les Projets de développement agricole appelés à traduire sur le terrain les préoccupations de la politique agricole, ne développent aucune activité axée sur la conservation et l'aménagement des ressources naturelles. Font cependant exceptions à ce constat: le Programme de Développement du Kivu (FED) démarré en 1987, le Projet de Développement Rural intégré de Kabare créé en 1983, le Projet Education Virunga et le Projet Pilote d'Appui au Reboisement (PPARC) présents dans le Kivu et le Bas-Zaïre. Ces derniers Projets aident les Communautés Rurales à faire du reboisement communautaire par la mise en place des pépinières, la fourniture des semences et des sachets.

1.3.5 Formation et Recherche Agronomique

1.3.5.1 Formation professionnelle

On distingue deux types de formation professionnelle du personnel appelé à travailler dans le secteur agricole: la formation de base (formelle) et la formation informelle.

La formation de base au niveau post-secondaire est assurée par:

- l'Institut Facultaire des Sciences Agronomiques (Yangambi) qui forment des Ingénieurs Agronomes après 5 années d'études en Phytotechnie, Zootechnie, Chimie, Industries Agricoles, Pédologie (fermée depuis 1983) et en Economie Agricole (fermée aussi depuis 1983);

- la Faculté de Médecine Vétérinaire logée à l'Université de Lubumbashi;

- les trois Instituts Supérieures d'Etudes Agronomiques (ISEA Benganisa, ISEA Mondongo et Mukongo) et quatre Instituts Supérieurs de Développement Rural (Bukavu, Mbandaka, Tshibashi et Mbeo) qui diplôment des gradués en Agronomie pour les trois premiers et des gradués en Développement Rural pour les quatre derniers.

Au niveau secondaire, l'enseignement agricole est assuré dans quelques 124 Instituts Techniques Agricoles. La durée d'études est de 6 ans pour le cycle long ou de 4 ans pour le cycle court. Les récipiendaires reçoivent selon le cas, une formation d'Agronomes ou de Vétérinaires A_2 ou A_3.

Quant à la formation informelle, elle est assurée par de nombreux Projets, Organisations Confessionnelles et Sociétés Agro-Industrielles. Cela se fait par des séminaires de recyclage, des stages de perfectionnement et des études académiques post-universitaires (cas des Projets bénéficiant d'un appui financier de l'USAID).

Ces différents niveaux de formation ne mettent pas un accent ou ne prennent pas en compte les thèmes relatifs à la conservation de la fertilité des sols ni ceux relatifs à l'Agroforesterie. Le Service National de Vulgarisation de création récente, n'intègre pas non plus dans ses programmes de formation les thèmes cités di-dessus. Il convient enfin de faire remarquer qu'aucune Institution de formation formelle ou informelle ne s'intéresse au programme de formation des femmes et des enfants en matière d'agroforesterie.

1.3.5.2 Recherche Agronomique

La politique suivie en matière de recherche agronomique a tenté de concilier diverses approches: la recherche gérée par un dispositif national de recherche agronomique, l'INERA et la recherche gérée par des Programmes Nationaux.

1.3.5.2.1 L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA)

L'INERA a hérité de l'ancienne structure de l'Institut pour l'Etude Agronomique au Congo (INEAC). Après de périodes difficiles qui ont provoqué une certaine léthargie des activités de recherche, l'INERA se trouve actuellement en pleine restructuration et réorganisation. Le Conseil Exécutif a adopté en 1985, les recommandations et les conclusions d'un groupe d'études composé d'experts nationaux appuyés par les consultants de l'ISNAR sur la réorganisation de l'INERA. Les différentes démarches ont abouti à la mise en place d'un projet d'appui à l'INERA dont voici les composantes:

- renforcement de 12 programmes prioritaires de la recherche: maïs, manioc, légumineuses, riz, tubercules, coton, palmier à huile, café/cacao, élevage de bovins et de petits ruminants, conservation de germoplasma, fertilité du sol, etc...;

- réhabilitation des infrastructures de la recherche en fonction des programmes prioritaires retenus;

- renforcement de la gestion et de l'administration de l'INERA et la coordination de la recherche au niveau national;

- renforcement du système d'information et de documentation de la recherche.

Ce projet sera exécuté sur une période de cinq ans et financé par la Banque Mondiale et le PNUD. Son coût aux prix fin janvier 1989 s'élève à 45,9 millions de dollars US.

1.3.5.2.2 Les Programmes Nationaux

Ces programmes doivent leur création aux insuffisances de l'INERA. Ils sont placés sous la tutelle du Département de l'Agriculture. Leurs recherches sont axées sur les cultures vivrières de grandes consommation: manioc, riz, maïs et légumineuses alimentaires. Il s'agit du Programme National Maïs créé en 1972, du Programme National Manioc créé en 1974 et du Programme National Légumineuses créé en 1980.

Ces Programmes bénéficient du soutien financier de l'USAID, de l'appui scientifique des Centres Internationaux de Recherche Agronomique et de l'assistance des chercheurs expatriés. Quant au Programme National Riz, il bénéficie de l'appui de la République Populaire de Chine. A côté de ces programmes, il convient de mentionner la création du Programme National Engrais (PNE) et du Bureau National de Semences (BUNASEM).

Tous ces programmes mettent l'accent sur l'augmentation de la productivité agricole par l'amélioration génétique du matériel de plantation et l'utilisation des intrants (engrais, outils agricoles, etc..), sans se préoccuper de façon décisive des activités de production agricole qui tiennent compte de la gestion des ressources naturelles (conservation des sols, protection des bassins versants, etc..).

1.4 CONTRAINTES AFFECTANT LA FORESTERIE ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES TERRES

1.4.1 Contrainte d'ordre macro-économique

1.4.1.1 Dette extérieure

Le service de la dette extérieure absorbe une part importante des ressources nationales. Le tableau ci-dessous illustre l'importance des remboursements opérés par le Zaïre auprès de ses créanciers de 1982 à 1987.

Tableau 9
Pourcentage de la dette par rapport au budget des dépenses courantes de l'Etat

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
% dette extérieure + dette intérieure	12,83	14,60	23,54	54,69	42,96	48,08
% dette extérieure	-	-	19,78	43,60	33,19	25,99

Source: République du Zaïre, Conjoncture Economique, n° 25 (1986) et n° 26 (1988).

L'on note qu'en 1987, le Zaïre avait remboursé à ses créanciers un montant global de 50 milliards de zaïres dont 27 milliards pour la dette extérieure, soit plus ou moins 241 millions de dollars US. Un tel transfert externe des disponibilités réduit la capacité du pays à financer les programmes de développement.

1.4.1.2 Faiblesse du budget alloué au Secteur Agricole

Bien que le secteur agricole soit proclamé à maintes reprises, priorité des priorités, la part du budget affectée à ce secteur est restée insignifiante par rapport au budget total des dépenses de l'Etat.

Le tableau ci-après donne l'évolution du budget alloué à l'Agriculture et au Développement Rural, exprimé en pourcent du total du budget national de l'Etat.

1978:	3,2%	1982:	2,7%
1979:	2,5%	1983:	1,3%
1980:	1,9%	1984:	1,6%
1981:	2,4%		

Source: Rapport annuel de la Banque du Zaïre, 1985.

A la faiblesse de la hauteur du budget alloué au secteur agricole, s'ajoute un décaissement aléatoire caractérisé par une libération par tranches irrégulières qui ne tient pas compte du calendrier des opérations.

Il convient enfin de signaler que le financement du secteur agricole est assuré, pour la majeure partie, par des apports extérieurs octroyés sous forme de crédits et de dons. Durant la période du premier Plan Quinquennal de développement, le financement de l'Etat pour le secteur agricole ne représente qu'en moyenne 25,8% des investissements programmés pour la période. Cette situation est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10
Programmation des investissements publics
pour le secteur agricole
(en millions de zaïres au prix de 1985)

Sources de Financement	1986	1987	1988	1989	1990	total
Extér. crédits + dons	1.502	2.753	4.505	3.003	2.253	14.016
Internes B.I. + autres sources	485	1.208	1.454	979	753	4.879
Total	1.987	3.961	5.959	3.982	3.006	18.895
% du financement interne	24,4	30,5	24,4	24,5	25,0	25,8

Source : Synthèse du premier Plan Quinquennal de développement économique et social 1986-1990

Le Conseil Exécutif a tout intérêt à revoir, à la hausse, le niveau du budget à allouer au Secteur Agricole car le développement d'un secteur reconnu prioritaire doit être financé à partir des ressources intérieures du pays. En comptant plus sur le financement extérieur, on risque de déplacer le centre des décisions.

1.4.2 Contraintes d'ordre institutionnel

1.4.2.1 Manque de Coordination entre différents Départements impliqués dans le développement du secteur agricole

Les Départements suivants sont impliqués dans le développement du secteur agricole: Agriculture; Développement Rural; Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature; Travaux Publics et Aménagement du Territoire (par le biais du BEAU). Ces différents Départements ont mis en place, à travers leurs Services Spécialisés et Projets, des programmes isolés d'aménagement, de développement régional et d'exploitation des ressources naturelles. Ces programmes, non coordonnés entre eux, n'ont pas procédé à une analyse des possibilités des terres, ni développé une approche rationnelle d'utilisation équilibrée de ces terres. Une telle approche aurait servi de point d'appui à un développement à long terme et soutenu.

1.4.2.2 Inadéquation de la loi foncière

Aux termes de la loi Bakajika (loi n° 66-343 du 7 juin 1966), de la loi foncière (loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, modifiée par la loi n° 80-008), toutes les terres appartiennent à l'Etat; celui-ci peut concéder à des particuliers des concessions temporaires et perpétuelles. Dans les régions rurales, cependant, le droit d'utiliser la terre est consenti par les Chefs coutumiers ou autres autorités des villages. A certains endroits, bien que les aires classées comme réserves forestières pour des opérations de reboisement sous l'égide de l'Etat soient théoriquement soustrait au contrôle local, les autorités coutumières opposent des résistences et exigent des paiements ou autres formes de reconnaissance du maintien de leur contrôle sur la terre. Cette ambiguïté entre la loi foncière et le régime foncier coutumier ne peut que nuire à l'évolution harmonieuse des programmes de reboisement.

Là où la densité de population est la plus forte et où l'on note la rareté des bonnes terres, se posent de sérieux problèmes fonciers. Il convient de noter à ce sujet que la loi foncière (loi n° 80-008 du 18 juillet 1980) permet d'accorder des concessions aux collectivités rurales ou même de rétrocéder des terres dans le cadre d'expropriation pour cause d'utilité publique (art. 146). Par ailleurs, la même loi prévoit une ordonnance présidentielle qui réglerait le droit de jouissance des terres occupées par les Communautés locales en vertu du droit coutumier (art. 387). Pour mieux faire, cette Ordonnance devra conférer aux autorités des entités décentralisées de larges compétences en matière de gestion des terres rurales.

Par ailleurs, compte tenu de la diversité des usages et coutumes en République du Zaïre, le problème du régime foncier et de la disponibilité des terres, doit être examiné de manière plus systématique dans le cas de chaque localité où l'on envisage des opérations de reboisement ou d'agroforesterie.

1.4.3 La pression démographique et sès conséquences sur la foresterie et l'occupation des terres

Bien que la densité moyenne de la population soit de 14 habitants au km², 70% de la population zaïroise sont concentrés sur un tiers du territoire (SEP, 1987). On distingue ainsi au Zaïre trois grandes zones fortement peuplées (Etude, IIED, 1988). Il s'agit (voir carte):

- de la bande Sud ou axe du 6e parallèle qui va de TSHELA, LUKULA, BOMA, MBANZA-NGUNGU, KINSHASA, KIKWIT, KANANGA, MBUJI-MAYI et le Nord-SHABA;

- de l'axe du 30e Méridien orienté vers le nord et qui part du Nord SHABA (FIZI), traverse le KIVU (Nord et Sud) et atteint BUNIA dans le Haut-Zaïre;

- et, des autres zones à forte densité tels que: GBADOLITE et GEMENA dans l'Equateur; ISIRO dans le Haut-Zaïre et l'Hinterland Minier dans le SHABA.

Ce phénomène de concentration des populations a entraîné, sur les sites qui les subissent, les conséquences suivantes:

- constructions anarchiques sur des terrains non appropriés provoquant ainsi des érosions (villes de Bukavu, Kikwit, Kinshasa, etc...);

- augmentation des besoins en énergie bois et en bois d'oeuvre, avec comme corollaire une exploitation systématique et anarchique des forêts et des périmètres de reboisement (cas de Kolwezi, Lubumbashi, Goma, Mbanza-Ngungu, etc...);

- surexploitation des terres en vue de satisfaire des besoins alimentaires sans cesse croissants.

Les conséquences les plus à craindre seront au bout du compte, la destruction totale des forêts avec les pertubations écologiques et les conséquences socio-économiques qu'un tel cataclysme peut entraîner. Afin de prévenir un tel désastre, des stratégies à court, moyen et long terme sont à mettre en place de façon urgente.

1.4.4. Impact de la politique du Conseil Exécutif sur la conservation des ressources naturelles

1.4.4.1 Impact de la politique agricole

La politique agricole est traitée au point 1.3.4. Cette politique, reprise dans le Plan de Relance 1982-1984 ainsi que dans le premier Plan Quinquennal de développement socio-économique, définit trois grandes priorités: l'autosuffisance alimentaire, l'augmentation du volume d'exploitation des produits agricoles et l'augmentation de la production des cultures industrielles servant de matières premières aux industries locales. Afin d'atteindre ces objectifs, l'accent est mis sur l'augmentation de la productivité agricole par l'amélioration génétique du matériel de plantation et culture; l'utilisation des intrants notamment les engrais chimiques; la réhabilitation des voies d'évacuation des récoltes; la libéralisation des prix agricoles.

L'on voit clairement que les objectifs de développement qui ont été établis ne tiennent compte que de niveaux de production à atteindre. Les augmentations proposées de la production agricole ne sont pas analysées par rapport aux terres disponibles ou à l'utilisation projetée des terres au niveau régional. En fait, aucun objectif n'a été fixé en se fondant sur les superficies disponibles ou sur le traitement des sols (lutte anti-érosive, préservation de la fertilité des sols, etc...).

Les projets qui ont été initiés dans le cadre de l'exécution de la politique agricole ont, aussi, consacré des ressources à l'acquisition de matériel agricole et d'engrais, à l'amélioration de la commercialisation, et de l'approvisionnement en eau. La majorité de ces projets et programmes n'avaient pas de composante portant sur la fertilité des sols et à la lutte anti-érosive. Ils n'ont pas examiné non plus de façon systématique les méthodes les plus rentables et les plus pratiques qui pourraient être utilisées pour une utilisation durable des sols. L'impact de ces projets, sur les défrichements, les schémas traditionnels d'utilisation des terres et sur les autres paramètres essentiels à un développement soutenu, n'a pas fait l'objet d'évaluation. Il faudra aussi signaler que ces projets sont en nombre insuffisant (30% des ménages touchés selon le SEP) et sont répartis de façon inégale sur le territoire national.

En vue d'asseoir une agriculture soutenue, les politiques et les programmes actuels devront tenir compte des relations entre forêts et agriculture, et de la nécessité de gérer la fertilité du sol, des réserves en eau et des autres attributs du sol. Il faudra aussi trouver des alternatives qui conduiront au recul des importations d'engrais chimiques.

1.4.4.2 Impact de la politique forestière

Jusqu'en 1975, année de création du Département de l'Environnement, la politique forestière a été définie dans le cadre global du secteur agricole au sein du Département de l'Agriculture.

En 1984, au cours du premier symposium sur les forêts, un objectif de production de 6 millions de mètres cubes de bois a été défini pour l'an 2000. A posteriori, cet objectif s'est révélé fort ambitieux.

Depuis lors, il n'y a pas eu de plan de développement défini pour ce secteur. Plusieurs actions entreprises n'étaient pas élaborées dans le cadre d'un plan global prédéfini. D'ailleurs, le secteur forestier a été "oublié" dans le 1er plan quinquennal 1986-1991.

L'examen de quelques actions entreprises dans le domaine de production (reboisement forestier, conservation des écosystèmes forestiers, etc...) montre une vue sectorielle de la problématique de valorisation des ressources naturelles.

Hormis le système sylvo-bananier pratiqué avant 1960, et le projet Education Population Virunga très récent (1987-88), les besoins des communautés locales n'ont pas été pris en compte dans la définition des projets dans ce secteur.

1.4.4.3 Impact de la politique du développement rural

Ce Département a hérité des projets entrepris par l'ancien Département de l'Agriculture et du Développement Rural dans le domaine du développement rural.

En dehors du Service National de Vulgarisation (SNV) récemment créé, les observations faites sur la politique agricole sont valables pour le développement rural.

Le SNV étant en appui aux activités de production, n'a donc pas d'impact direct sur la conservation des ressources forestières. Il est utile de savoir si les thèmes de développement déjà vulgarisés par ce service visent également la conservation et la régénération de la forêt.

1.4.4.4 Impact du Département des Travaux Publics et Aménagement du Territoire

Par le biais de son Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain (BEAU), ce Département devrait élaborer des schémas régionaux d'aménagement du territoire pour toutes les régions du pays durant le plan quinquennal 1986-91.

A ce jour (1989), seule la région du Bas-Zaïre a vu son schéma régional achevé. Il n'est pas certain qu'à ce rythme, le reste des régions soit couvert en 1991. Pourtant, ces informations sont indispensables pour mieux planifier l'utilisation des terres.

1.4.5 Pratique des feux de brousse

Au Zaïre, environ 105 millions d'hectares de savanes steppes, forêts claires et forêts sclérophylles sont susceptibles d'être soumis chaque année à l'action des feux de brousse (voir carte ci-dessous). Cette pratique est souvent liée à la mentalité: chasse traditionnelle et rajeunissement de pâturage.

A côté de ces feux dirigés, l'on citera des feux allumés par inadvertance et des incendies des forêts et savanes allumés par des individus irresponsables ou des pyromanes. L'action de ces différents types de feux varie avec le caractère de la végétation et avec la sévérité de la saison sèche.

Les formations végétales les plus soumises à l'action des feux de brousse sont :

- les forêts claires du Shaba situées dans une zone climatique où la longueur de la saison sèche est d'environ six mois;
- les forêts sclérophylles ainsi que les savanes de l'Est du pays (Kivu);
- et, les savanes arbo-herbeuses du Kasaï, du Nord-Ubangui dans l'Equateur et des Cataractes dans le Bas-Zaïre ainsi que les savanes steppiques de Bandundu.

Les principaux effets de ces feux de brousse sont:

- l'accélération de l'érosion, surtout sur les pentes des collines des régions où la pluie tombe avec violence;
- la destruction de l'humus conduisant à la perte de la fertilité du sol;
- l'appauvrissement de la flore par destruction des graines des plantes annuelles.

Du point de vue légal, l'ordonnance n° 52/175 du 23 mai 1953 qui règlemente les feux de brousse, semble favoriser ces pratiques plutôt que de les décourager.

L'ampleur des dégâts causés par les feux de brousse à la nature et l'étendue des espaces géographiques attaquée par ce fléau et mentionnés ci-dessus commandent qu'on arrête d'urgence des mesures de sauvegarde.

REPUBLIQUE DU ZAIRE

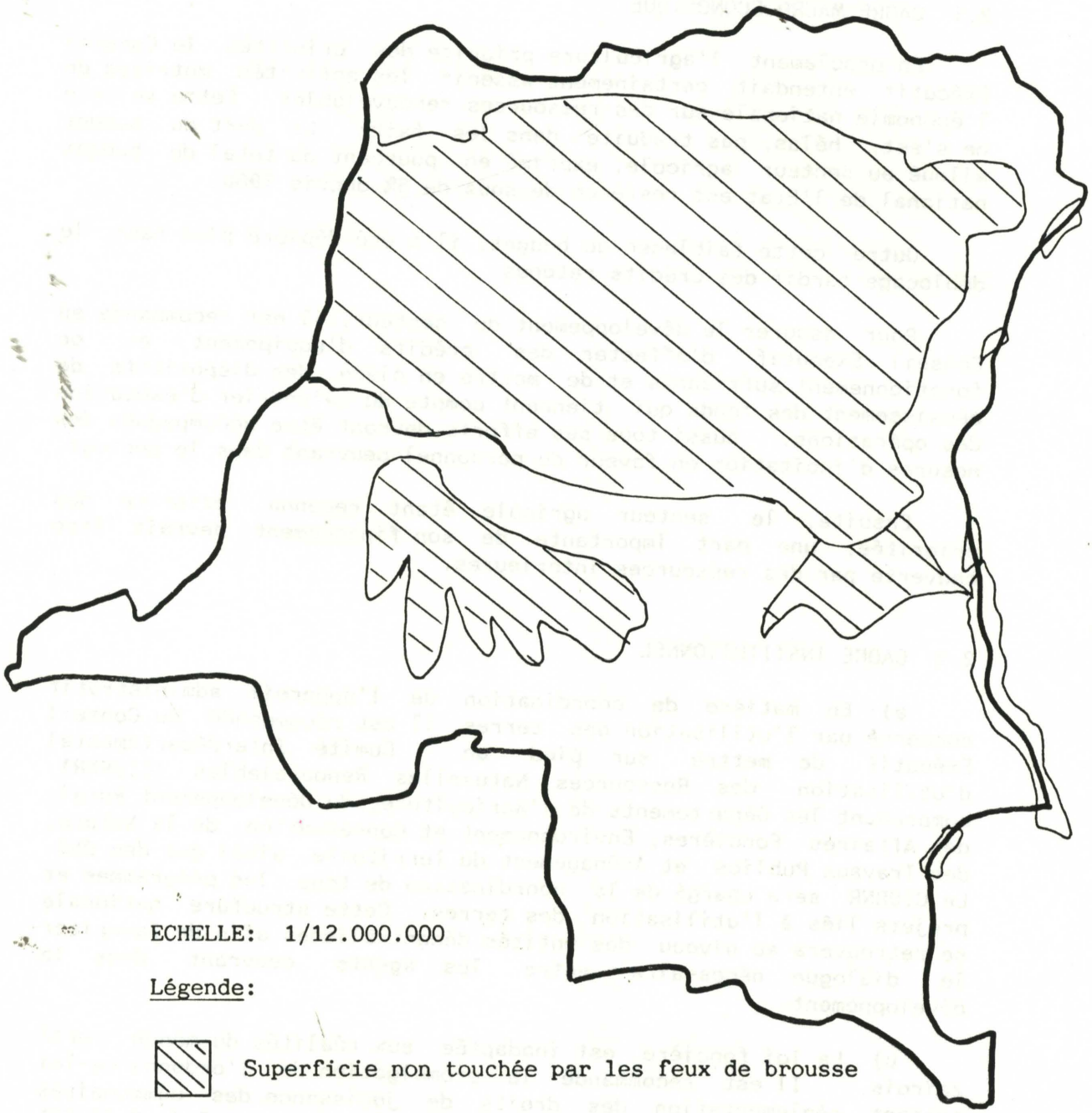

ECHELLE: 1/12.000.000

Légende:

Superficie non touchée par les feux de brousse

Superficie susceptible d'être touchée par les feux de brousse

Chapitre 2

RECOMMANDATIONS

2.1 CADRE MACRO-ECONOMIQUE

En proclamant l'agriculture priorité des priorités, le Conseil Exécutif entendait certainement asseoir les activités motrices de l'économie nationale sur des ressources renouvelables. Cette volonté ne s'est, hélas, pas traduite dans les faits. La part du budget alloué au secteur agricole, exprimé en pourcent du total du budget national de l'Etat est resté en-dessous de 5% depuis 1980.

Outre cette faiblesse du budget, il a été déploré plus haut, le déblocage tardif des crédits retenus.

Pour assurer le développement du secteur, il est recommandé au Conseil Exécutif d'affecter des crédits d'équipement et de fonctionnement suffisants et de mettre en place des dispositifs de décaissement des fonds qui tiennent compte du calendrier d'exécution des opérations. Aussi tous ses efforts devront être accompagnés des mesures d'incitation en faveur du personnel oeuvrant dans le secteur.

Ensuite, le secteur agricole étant reconnu priorité des priorités, une part importante de son financement devrait être couverte par des ressources intérieures.

2.2 CADRE INSTITUTIONNEL

a) En matière de coordination de l'appareil administratif concerné par l'utilisation des terres, il est recommandé au Conseil Exécutif de mettre sur pied un Comité Interdépartemental d'Utilisation des Ressources Naturelles Renouvelables (CIURNR), comprenant les Départements de l'Agriculture, du Développement Rural, des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature, des Travaux Publics et Aménagement du Territoire, ainsi que des ONG. Le CIURNR sera chargé de la coordination de tous les programmes et projets liés à l'utilisation des terres. Cette structure nationale se retrouvera au niveau des entités décentralisées afin de favoriser le dialogue nécessaire entre les agents oeuvrant dans le développement.

b) La loi foncière est inadaptée aux réalités du monde rural zaïrois. Il est recommandé la promulgation de l'ordonnance-loi portant règlementation des droits de jouissance des communairés locales selon l'esprit de l'article 389 de l'ordonnance-loi n° 73/021 du 20 juillet 1973. Une campagne de vulgarisation (genre code de famille) doit être menée en faveur des territoriaux et de la population pour une meilleure application de cette loi sur le terrain. Il convient d'harmoniser la loi foncière et celle sur la décentralisation pour donner un pouvoir aux entités décentralisées en matière de gestion des terres.

2.3 POLITIQUE AGRICOLE

Etant donné l'impact négatif de la plupart d'activités antérieures de développement agricole sur la conservation des ressources naturelles, la mission recommande au Conseil Exécutif une nouvelle conception de la politique agricole basée sur:

- l'intégration d'une composante environnementale dans tout programme ou projet de développement initié par le Département de l'Agriculture ou celui du Développement Rural. De même, tout projet initié par le Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature doit prendre en compte les besoins légitimes en biens agricoles des populations locales. Au besoin, il faudrait réduire la dimension d'un projet sectoriel pour dégager des ressources nécessaires à l'intégration de la composante non sectorielle;

- l'augmentation du nombre de projets de développement pour atteindre plus de ménages agricoles que par le passé. L'approche qui s'appuie sur les ONG sera privilégiée car elle permet d'atteindre beaucoup de ménages agricoles avec plus d'efficacité et au départ des ressources relativement modestes.

2.4 AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES

a) Une gestion rationnelle des ressources naturelles ne peut se concevoir sans une connaissance suffisante de la situation actuelle. Il est recommandé au Conseil Exécutif:

- d'accélérer l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire pour les régions non couvertes par les travaux de BEAU.

- de poursuivre l'inventaire forestier pour mettre à la disposition des utilisateurs l'information nécessaire à une meilleure exploitation de vastes forêts du pays y compris celles en dehors des forêts denses sempervirentes.

b) Etant donné que d'importantes concessions agricoles sous-exploitées soustraient une fraction non négligeable des terres fertiles à l'activité économique agricole et créant de surcroît une rareté relative des terres, il est recommandé au Conseil Exécutif d'entreprendre un inventaire des superficies abandonnées afin de les reconvertir à d'autres activités plus productives.

2.5 LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS ET MESURE POUR MAINTENIR LA FERTILITE

a) Les effets négatifs des feux de brousse dénoncés dans le chapitre précédent commandent que le Conseil Législatif se penche de toute urgence sur l'élaboration d'une loi qui interdit cette pratique. Parallèlement à ces dispositions légales, des campagnes d'éducation devraient être organisées dans les écoles et auprès des populations rurales, à l'effet d'amener celles-ci à mieux appréhender la nécessité de banir la pratique des feux de brousse.

b) La foresterie rurale joue un rôle important dans le développement agricole et rural par la protection des bassins-versants et par le maintien de la fertilité des sols. Les politiques visant à protéger les bassins-versants contre un déboisement excessif, supposent la participation des paysans par le biais des structures à vocation autogestionnaire initiées par eux (Initiatives Locales de développement, Pré-coopératives et Associations rurales diverses). Ces politiques impliquent l'adoption de systèmes rationnalisés d'agriculture itinérante qui font appel à l'agro-foresterie, l'utilisation du matériel génétique amélioré pour la mise en place des parcelles boisées et la production de fourrage. La nécessité de telles politiques se fait urgente d'abord sur les sites actuellement menacés elles pourraient être progressivement généralisées dans tous les milieux ruraux. Les ONG devront aussi être mises à contribution dans l'élaboration et l'exécution de telles politiques.

c) L'urbanisation en ville devra tenir compte de la fragilité du terroir. Il est recommandé au Conseil Exécutif de planifier à l'avance le lotissement de nouveaux quartiers sur base des résultats d'analyses effectuées au préalable sur ces sites. L'on évitera de cette façon, l'occupation anarchique des zones anappropriées.

2.6 PROMOTION DE LA PHAMACOPEE TRADITIONNELLE

La recherche sur la pharmacopée traditionnelle devra être encouragée en vue de l'intégrer dans la médecine moderne. U n e politique de sauvegarde de ces ressources phytogénétiques devrait aussi être envisagée de peur que leur exploitation actuelle ne conduise à leur disparition.

2.7 RECHERCHE ET FORMATION EN AGRO-FORESTERIE

En vue d'intégrer les systèmes agro-forestiers dans les actions de développement, il importe:

- de favoriser la recherche appliquée en agro-foresterie en fonction des différentes zones écologiques; les travaux de recherche dans ce domaine devront bénéficier d'une attention soutenue de la part du Conseil Exécutif;

- d'assurer la formation à tous les niveaux de la population en agro-foresterie.

2.8 ACTION SPECIFIQUE EN FAVEUR DE LA FEMME

Compte tenu du rôle important que joue la femme dans le développement en général et dans le milieu rural en particulier, il convient d'envisager pour elle des actions particulières visant à améliorer sa participation aux activités du développement.

Chapitre 3

STRATEGIES

3.1 MEILLEURE PLANIFICATION DE LA GESTION DES TERRES

La terre reste le support principal de toute activité économique dans le domaine de l'agriculture, des forêts et de l'élevage.

Pour permettre une utilisation soutenue de cette ressource, il est nécessaire de la gérer convenablement dans l'optique d'une valorisation à long terme. Pour assurer cette planification, il y a lieu de mettre en place un mécanisme de concertation entre les principaux utilisateurs et de disposer des outils adéquats qui facilitent cette planification.

3.1.1 Amélioration de la coordination entre les Départements concernés par la foresterie et l'utilisation des terres

Quatre Départements du Conseil Exécutif sont impliqués directement dans l'utilisation des terres. L'analyse des contraintes affectant l'usage rationnel de cette ressouce a révélé un manque de coordination et de concertaion entre ces Départements. Chacun d'eux élabore sa politique et ses projets de manière sectorielle sans tenir compte des effets, souvent pervers, sur les autres éléments de l'environnement.

Pour pallier cette insuffisance, il est proposé la création d'un Comité Interdépartemental d'Utilisation des Ressources Naturelles Renouvelables (CIURNR). **Voir fiche de projet n° 2.**

Ce comité aura pour tâche de favoriser la coordination entre les quatre Départements, de donner des avis et recommandations sur tout projet de développement initié par un Département eu égard aux conséquences sur la conservation des ressources.

3.1.2 Accélérer l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire

La nécessité et l'utilité de doter chaque région administrative du pays d'un schéma régional d'aménagement du territoire sont suffisamment connues dans le pays. Cette volonté politique a été exprimée dans le Plan Quinquennal 1986-1991 et s'est matérialisée par l'achèvement du plan du Bas-Zaïre.

Pour favoriser une utilisation rationnelle de la terre dans cette région, il ne reste qu'à exploiter à fond les excellentes recommandations contenues dans ce plan et les transformer en projets concrets comme nous en proposons au 3.1.3.

Pour le reste des régions non couvertes, il convient d'accélérer l'élaboration des schémas pour mettre à la disposition des planificateurs l'information ad hoc sur l'utilisation des terres. Il n'est pas réaliste de penser que ce travail sera achevé d'ici la fin du premier Plan Quinquennal, ni non plus au cours du prochain plan. C'est pourquoi un ordre de priorités doit être établi compte tenu de la pression exercée sur les terres dans chacune des régions restant à couvrir.

En fonction de l'ampleur des facteurs de dégradation des sols (densité de population, relief, type de végétation), la mission recommande au Conseil Exécutif d'accélérer l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire selon la séquence suivante (voir fiche de projet n° 3):

- court terme : Nord-Kivu et Sud-Kivu
- moyen terme : Kasaï-Oriental, Bandundu, Kasaï-Occidental et Shaba
- long terme : Maniema, Haut-Zaïre et Equateur.

3.1.3 Reconversion des plantations agro-industrielles abandonnées

Le déclin enregistré par le secteur agro-industriel du pays s'est traduit notamment par l'abandon ou la sous-exploitation des superficies plantées. On a relevé dans le diagnostic de la situation actuelle du secteur agricole qu'en 1970, les surfaces occupées par les exploitations modernes versées dans l'agro-industrie représentaient 83% de leurs superficies. Malgré le fait que l'année de référence paraît reculée, tout laisse croire que la situation ne s'est pas améliorée avec le temps, bien au contraire. L'évolution des productions entre 1970 et 1984 a montré un déclin continu qui est causé certainement par la diminution des superficies convenablement exploitées.

Toutes ces superficies immobilisées éliminent une fraction non négligeable des terres à une activité économique productive, d'autant plus que les concessions agricoles ont été installées sur les terres particulièrement fertiles. Cette immobilisation des terres évolue vers un drame social dans des régions où il y a concentration de la population sur le même petit espace. Celle-ci se rabat sur les terres marginales qui, surexploitées, se dégradent très rapidement au détriment de la conservation des ressources du milieu.

Il est urgent de procéder à un inventaire complet de toutes les concessions agricoles afin de déterminer le pourcentage réellement mis en valeur. Cet inventaire s'appliquera aussi bien aux vieilles plantations abandonnées qu'aux nouvelles concessions agricoles incomplètement mises en valeur.

Les superficies inventoriées inexploitées devraient faire l'objet d'un programme de reconversion (changement de culture) ou mieux encore de redistribution des terres aux paysans sans terre de plus en plus nombreux à la périphérie de ces grosses plantations.

La mission recommande au Conseil Exécutif de mener un projet pilote de reconversion des plantations agro-industrielles abandonnées de la région du Bas-Zaïre (fiche de projet n° 4). Les travaux réalisés par le BEAU dans cette région ont indiqué les types de plantations nécessitant un programme de reconversion.

3.1.4 Définition des régions agricoles du pays

Le Zaïre est un des rares pays au monde à ne pas disposer d'une carte précise qui définit ses régions agricoles. Ailleurs, on connaît les Corn Belt aux USA, les Polders ou les Ardennes en Belgique, les Pyrénées en France, le Mugamba au Burundi ou encore la zone de savane sèche au Cameroun.

Les régions agricoles correspondent à des entités géographiques plus ou moins homogènes définies en fonction des critères géographiques (relief, géologie, climat, flore, faune). De plus en plus, il est proposé d'intégrer des critères technico-économiques pour tenir compte de la dynamique de l'activité économique.

La délimitation des régions homogènes facilite le travail des planificateurs lors de la définition de stratégies de développement agricole.

Le Zaïre ne dispose actuellement que de carte de localisation des cultures. En fonction des objectifs de production assignés à des zones écologiques données, l'administration (coloniale, puis post coloniale) a dressé une carte des cultures que l'on enseigne dans les écoles d'agriculture et que l'on retrouve aussi dans les bureaux des fonctionnaires agricoles.

Avec le temps, on a constaté une migration spatiale de certaines activités agricoles vers les zones les plus aptes. A titre d'exemples, le palmier à huile quitte le Bandundu et les Kasaï pour se localiser dans la cuvette centrale; il en est de même de l'exploitation forestière qui se déplace du Bas-Zaïre dans la région de la cuvette. On voit le caféier apparaître dans le Kasaï traditionnellement réservé au coton; le maïs envahit le Nord et le Sud-Shaba, anciennement zone cotonnière et zone minière exclusivement, etc...

Toutes ces relocalisations sont la preuve d'une position non optimale des cultures telle qu'elle est reflétée sur les cartes actuellement disponibles.

En vue de permettre aux planificateurs de disposer d'un instrument adéquat lors de la définition de politique d'utilisation rationnelle des terres, la mission recommande au Conseil Exécutif de monter un Projet pour la Définition des Régions Agricoles du Zaïre (voir fiche de projet n° 5).

Lorsque ces régions seront définies, il faudra diffuser les résultats en élaborant la carte des régions agricoles.

L'Institut Géographique du Zaïre (IGZ) est chargé de la production des cartes au Zaïre. Divers types de cartes sont nécessaires pour une meilleures planification de la gestion des terres: cartes climatiques, cartes pédologiques, cartes de végétation, cartes d'aptitudes des sols, cartes des potentialités des sols, carte des régions agricoles, ... L'IGZ est donc une Institution importante pour la foresterie et l'utilisation des terres.

Or actuellement, les activités de cet Institut tournent au ralenti. Par conséquent, la mission recommande au Conseil Exécutif de créer un Projet d'Appui à l'Institut Géographique du Zaïre (voir fiche de projet n° 6).

3.2 NOUVELLE CONCEPTION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

L'analyse de la situation actuelle a montré les limites des stratégies de développement jusqu'alors mises en oeuvre sur la conservation des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'agriculture, l'accent a été mis sur l'augmentation de la production agricole tant vivrière (auto-suffisance alimentaire) que d'exportation, sur la réhabilitation des agro-industries, sur la promotion des foyers de développement, sur l'amélioration des services de vulgarisation. Il a été question de la concentration géographique de différentes actions, de l'amélioration générale de la productivité par usage des intrants (notamment des engrais importés et coûteux) et du développement du secteur privé.

Dans le domaine forestier, l'accent a été mis surtout sur la branche de l'exploitation forestière.

Les actions entreprises n'ont pas accordé l'attention qu'il fallait à la conservation des ressources naturelles. Les conséquences de telles approches se sont vite manifestées: déforestation, dégradation des sols, érosions, violation des réserves forestières et des parcs, baisse de la fertilité des sols et de la productivité, exode rural, etc. Tout récemment, le diagnostic du Plan Quinquennal 1986-1991 établi à mi-parcours a révélé que peu de progrès ont été accomplis dans les domaines agricole et forestier. Des fois, les résultats positifs enregistrés dans le premier domaine ont causé des catastrophes sur le deuxième (cas du projet Nord-Shaba).

3.2.1 Nouvelle philosophie des projets de développement

La nouvelle conception des projets de développement doit être basée sur la conservation des ressources forestières, le maintien et l'amélioration de la productivité agricole et des forêts.

Le développement rural devrait être planifié avec comme objectif d'encourager une utilisation soutenue des terres particulièrement au niveau de l'agriculture traditionnelle et dans les zones où la dégradation des sols est la plus sévère et où s'exercent les pressions les plus fortes pour la mise en culture des terres marginales.

Chaque projet de développement qui a une incidence sur l'utilisation des terres et des ressources naturelles, devrait comprendre un volet axé sur la conservation et l'aménagement des ressources naturelles. De même, tout projet dans le domaine de la conservation devrait inclure une composante qui cherche à répondre aux besoins de développement des communautés locales.

Un tel objectif ne pourrait être atteint que si il existe une concertation, apparemment inexistante actuellement, entre les principaux services concernés par l'utilisation des terres dès la "germination" d'une idée de projet de développement dans un Département. Aussi, les ressources naturelles renouvelables devraient cesser d'apparaître, au sein de l'opinion nationale comme "quelque chose" d'abondant, bon marché, inépuisable et ne nécessitant aucune rationalisation ni planification.

Cette prise de conscience collective doit déboucher sur la nouvelle conception des projets de développement dont les principaux axes reposent sur les stratégies et actions suivantes:

- la promotion d'une agriculture viable par la pratique de l'agro-foresterie;

- la diversification des activités de production;

- la participation communautaire;

- l'implication des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

3.2.2 La promotion de l'agro-foresterie

Les avantages socio-économiques que les ménages peuvent retirer des pratiques agro-forestières sont les suivants:

- le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols;

- la réduction des besoins en engrais, d'où des économies sur le budget ménager;

- l'augmentation de la production et de la productivité agricole;

- la fourniture du bois de feu, du bois de service ou d'oeuvre, de l'aliment pour le bétail en fonction d'essences utilisées;

- l'allègement des corvées de la femme (et des enfants) pour la recherche du bois de chauffe;

- l'augmentation du revenu familial par la vente des produits forestiers et agricoles.

Sur le plan écologique, l'application des systèmes agro-forestiers permet de trouver des solutions aux problèmes fondamentaux notamment la déforestation, la baisse de la fertilité des sols, la lutte contre la dégradation des sols.

La promotion de l'agro-foresterie, en tant que stratégie de développement implique l'addition d'un volet agro-forestier à tout projet de développement rural.

Conformément à cette nouvelle philosophie des projets, la mission recommande au Conseil Exécutif l'inclusion d'un sous-projet agro-forestier aux projets de développement rural en cours dans les régions du Bas-Zaïre (PRODERIM), de Bandundu (PROCAR), du Kasaï-Occidental (PRODALU), du Kasaï-Oriental (PMKO) et du Shaba (INTERLAND MINIER). Voir fiche de projet n° 7.

Pour donner plus de chances de succès à cette stratégie, le pays devrait se doter des centres d'expérimentation et de formation en agro-foresterie. Ces centres auraient comme mandat:

- l'expérimentation des techniques agro-forestières;

- la formation des formateurs;

- la production des sachets à base de matériaux locaux;

- la diffusion des intrants agro-forestiers (semences, sachets, manuels de sensibilisation, outillage);

- la production de matériel de vulgarisation;

- l'assistance technique aux utilisateurs de l'agro-foresterie.

Ces centres serviraient d'appui au programme d'agro-foresterie dans le pays.

Les centres seraient implantés dans les régions de concentration démographique. Dans cet esprit, l'on créerait ces centres sur les sites suivants: 6 dans l'axe Sud, 2 dans la lignes Est et 2 dans la partie Nord du pays (voir fiche de projet n° 8). La position géographique de ces centres et leur périmètre de rayonnement sont visualisés sur la figure 2.

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Figure 2

Localisation Centre de diffusion de l'agro-foresterie

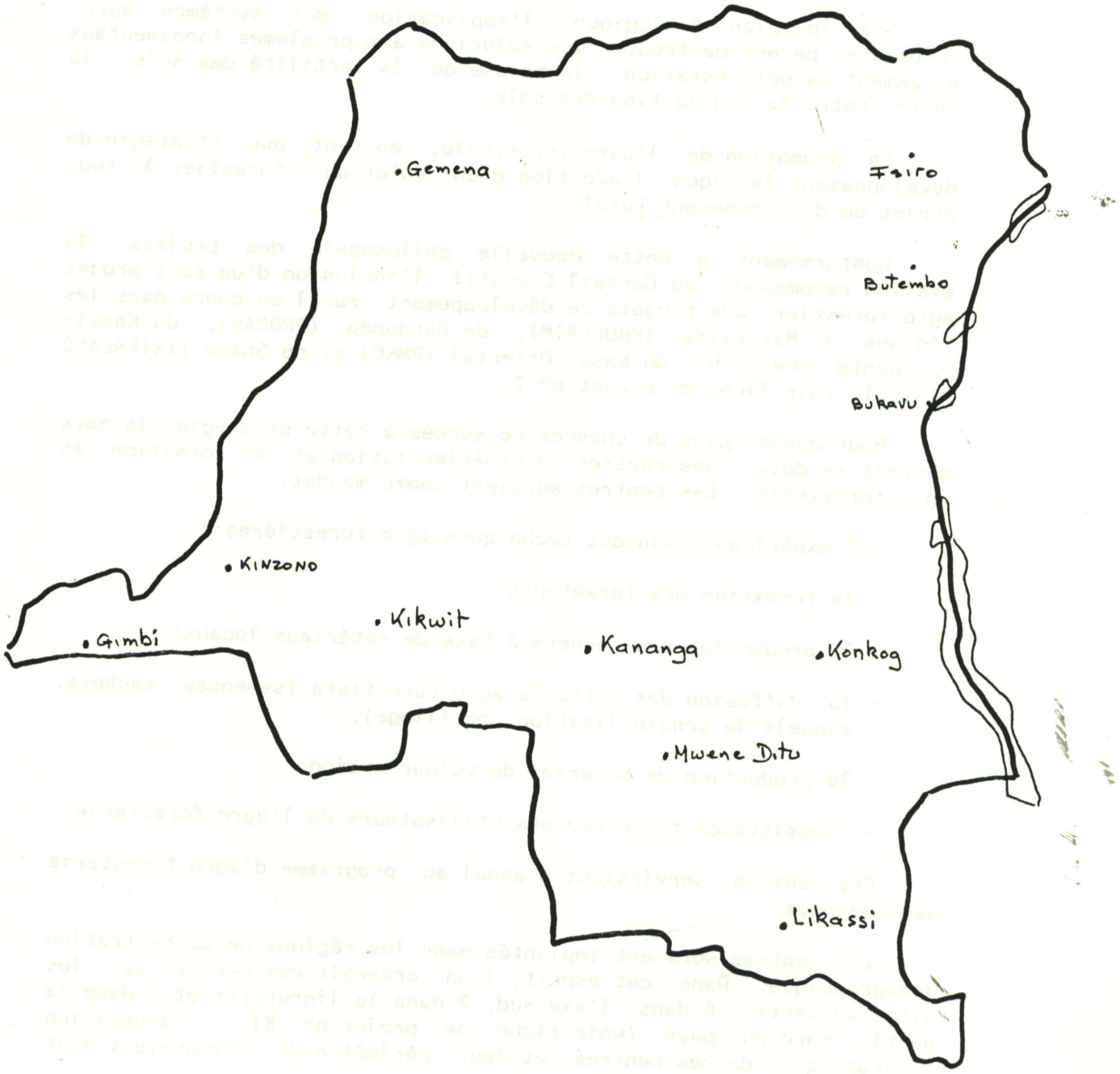

Echelle: 1/10.000.000

Chaque centre devrait disposer d'une banque de semences d'essences forestières qui sont les plus aptes à se reproduire dans l'environnement écologique autour du centre. D'ores et déjà, les essences sylvicoles suivantes peuvent convenir en agro-foresterie:

Région		Essence sylvicole
Bas-Zaïre	:	Acacia auriculiformis, Acacia crassicarpa, A. mangium, Terminalia superba, Anacardier, Hevea brasiliensis, Leucaena, arbres fruitiers (safoutier, manguier, citrus), Eucalyptus, Cordia alliodora, Cedrela odorata, Gliricidia sepium, Erythrina sp, Calliandra, Albizia falcata, A. lebbek, Samanea saman, etc...
Bandundu	:	Eucalyptus sp., Acacia auriculiformis, A. mangium, A. mangium, A. aulacocarpa, Albizia lebbek, Calliandra, Gliricidia sepium, Dalbergia sissoo, Samanea saman, Sesbania grandiflora, etc...
Nord et Sud-Kivu	:	Acacia melanoxylon, mearnsii, A. elata, Acrocarpus fraximifolius, Calliandra calothyrus, Cedrela serrata, Leucaena, Marhamia polatycalix, Cupressus benthamii, C. lindleyi, Erythrina doyssimica, Eucalyptus saligna, E. grandis, E. botryoïdes, E. robusta, E. viminalis, E. maidenii, fruitiers, etc...
Maniema	:	Eucalyptus tereticornis, E. grandis, E. camaldulensis, Cassia sp., Leucaena, Calliandra, A. auriculiformis, A. mangium, fruitiers, etc...
Kasaï-Oriental et Occidental	:	Acacia auriculiformis, Cassia, Eucalyptus, Hevea, Cordia alliodora, Cedrela odorata, fruitiers, etc...
Shaba	:	A. auriculiformis, A. crassicarpa, A. albida, Dalbergia sissoo, Albizia lebbek, Prosopis juliflora, Pelthophorum pterocarpum, fruitiers, etc...
Haut-Zaïre et Equateur	:	Terminalia superba, Khaya grandifolia, Cassia, Eucalyptus urophylla, Acacia mangium, A. auriculiformis.

La mission reste convaincue que cette liste est incomplète et imprécise. Par conséquent il est recommandé au Conseil de réaliser un Inventaire Détaillé des essences par région comme préalable à la création des centres dont il est fait état ci-dessus (voir fiche de projet n° 9).

3.2.3 La diversification de la production

Les communautés rurales ressentent une multitude de besoins à satisfaire par une diversité des produits. Les projets de développement devraient revêtir un caractère multidisciplinaire.

Dans le domaine de la foresterie et de l'utilisation des terres, il a été dit et répété que tout projet visant la production agricole doit contenir en même temps un sous-projet axé sur les aspects forestiers.

La monoculture dans bon nombre de projets de développement a débouché généralement sur une baisse de la fertilité suite à la répétition d'une même culture sur les mêmes sols.

Les projets recommandés par la mission au Conseil Exécutif visent soit à rétablir les équilibres écologiques fondamentaux perturbés lors de la mise en oeuvre de certains projets de développement actuellement achevés comme le Projet Nord-Shaba dans la zone de Kongolo. soit à intervenir dans des régions où des phénomènes de dégradation des sols (baisse des rendements, réduction de la période des jachères, etc...) ont été signalés avec sévérité telles que la région du Kwango-Kwilu, la région du Maniema et la région du lac Maï-Ndombe (voir fiches de projet n° 10 à 13).

Les volets visés dans ces projets de développement rural à fins multiples sont:

- le développement forestier (introduction des activités agro-forestières dans les villages et les exploitations; former des agents forestiers et des agriculteurs à la gestion des pépinières, aux techniques de production de jeunes plants et de bouturages, à la culture des arbres fruitiers, etc.);

- la vulgarisation agricole en s'appuyant sur les ONG et d'autres structures viables d'encadrement;

- la réfection et l'entretien des pistes et routes de desserte agricole.

L'approche à utiliser sera différente de celle mise en oeuvre jusqu'à présent. On insistera davantage sur la participation communautaire en vue de favoriser l'autonomie des communautés à la fin de l'intervention extérieure.

3.2.4 Participation communautaire

L'acceptation de la stratégie d'utilisation soutenue des terres implique l'adhésion des communautés à la gestion des ressources naturelles.

La population doit être associée dès les débuts à la définition du projet; elle sera partie prenante dans son exécution. La communauté devra retirer des avantages découlant de toute action entreprise sur son terroir. Une réserve intégrale ne saurait être protégée tant que la population riverraine ne pourra tirer aucun profit des rémunérations obtenues par la protection totale de cette réserve. Le fait même de classer une terre communautaire en réserve étatique doit être accompagnée d'un programme de développement compensatoire en faveur des communautés "expropriées".

Dans la stratégie de participation communautaire chaque intervention sera conçue dans un contexte qui tient compte de l'ensemble des besoins et des intérêts de la collectivité, tels que définis par les populations locales.

Les institutions locales offrent souvent un moyen efficace d'identifier les priorités, les contraintes et les opportunités au niveau communautaire. Ainsi, en est-il le cas dans la Collectivité des Baswaga, Zone de Lubero (Nord-Kivu) dans laquelle une ONG, l'UGIPA (Union des groupements pour l'installation des paysans agriculteurs), par une approche pragmatique, a impliqué les chefs de groupements locaux dans une action de développement visant d'une part à généraliser la pratique de l'agro-foresterie et à mener une lutte anti-érosive en haute altitude très peuplée, et d'autre part à encourager les migrations des populations vers les terres peu peuplées de basse altitude.

Dans le domaine de l'agro-foresterie, deux projets du Conseil Exécutif en cours utilisent l'approche communautaire: il s'agit du Projet Agro-Foresterie Villageoise initié dans le cadre des essais d'accompagnement du Projet Reboisement Bateke (co-financement FED) et le Projet Pilote d'Appui au Reboisement Communautaire (co-financement canadien). Le premier est limité à l'arrière-pays de Kinshasa, et le deuxième s'étend sur le Bas-Zaïre, le Bandundu et le Nord-Kivu. L'examen des résultats obtenus à ce jour indique que leur étendue reste limitée.

La mission recommande au Conseil Exécutif soit d'étendre l'aire d'action de ces projets, soit de créer d'autres projets analogues dans d'autres parties du pays. De toutes les façons, il y a nécessité de créer un Projet National d'Agro-Foresterie Villageoise (voir fiche de projet n° 14).

Dans le domaine de la conservation des écosystèmes, les parcs et réserves font l'objet d'une incursion de plus en plus inquiétante des populations riverraines. Les besoins en terres agricoles, en viande de gibier et en bois de feu sont cités parmi les causes principales de cette violation des terres réservées. Le Parc des Virunga connaît un début de solution avec la mise sur pied du Projet Education Population Virunga, ainsi que la réserve d'Epulu avec le Projet WWF/Tabazaïre.

Les autres parcs et réserves les plus menacés et identifiés par la mission sont la Réserve Biosphère de LUKI dans le Bas-Zaïre, le Parc National de KUNDELUNGU dans le Shaba et le Parc National de MAIKO-PENGE dans le Haut-Zaïre. En vue de tenir compte des besoins légitimes des communautés locales et de préserver ainsi l'intégrité souhaitée de ces réserves, la mission propose au Conseil Exécutif la mise sur pied de Projets d'Encadrement des Populations Riverraines des Parcs et Réserves en commençant par la Réserve de LUKI (voir fiche de projet n° 15).

3.2.5 Implication des ONG

Les ONG (Organisation Non Gouvernementale) ont acquis une certaine expertise dans la mobilisation de la population à la base pour les actions de développement. Grâce à leur connaissance du terrain, leur souplesse plus grande, leur efficacité relative, etc... , ces structures peuvent constituer le relai du Conseil Exécutif dans l'accomplissement de certains projets en faveur des communautés rurales.

Là où il en existe, le Conseil Exécutif devrait privilégier l'approche par les ONG. L'alternative serait d'engloutir des ressources importantes dans des projets gouvernementaux, comme ce fut le cas jusqu'à présent mais qui n'ont pas vraiment démontré ni leur rentabilité, ni leur efficacité et ni leur attachement à la cause du développement rural et à l'amélioration du bien être des populations locales.

L'implication des ONG doit être totale tout au long du processus de planification des projets. Dans la nouvelle conception des projets de développement, la promotion de l'agro-foresterie et l'acquisition de la participation communautaire seront d'autant plus garanties que le Conseil Exécutif fera appel aux ONG.

Cependant, l'Etat devrait prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer de la viabilité et des garanties de compétence de l'ONG qui est appelée à participer au projet de développement. Déjà, plusieurs ONG interviennent avec des moyens propres et limités dans le domaine de la foresterie et de l'utilisation des terres.

La mission a identifié quelques ONG susceptibles de participer à des projets pilotes en agro-foresterie:

Région		ONG
Bas-Zaïre	:	Armée du Salut, Centre d'Encadrement Paysan (CEP) CEDECO, CVA-Luozi, PRODAF-Kibunzi, APRODEC, ASAL (Loango);
Bandundu	:	COOFAB-Idiofa, D.P.P.- Idiofa, OXFAM, Bureau Diocésain de Kikwit;
Kinshasa	:	Hans-Seidel, GENAGRO, C.O.E.;
Kasaï-Oriental	:	Coopérative de Kamenga, SOCODEA de Luputa, Bureau Diocésain pour le Développement de Mbuji-Mayi;
Kasaï-Occidental	:	PROFER, Bureau Diocésain pour le Développement de LUIZA, PROPA, Bureau Diocésain pour le Développement de Kananga;
Shaba	:	CEDECOM, SHALAMO, CEPC, GTER-Shaba pour l'Interland Minier; GENAGRO pour le Nord-Shaba;
Sud-kivu	:	Comité Anti-Buaki, GTER-Kivu, UWAKI, GENAGRO, Solidarité Paysanne, ADI-Kivu, FESODEBU;
Nord-Kivu	:	UGIPA, Association des Mamans pour la promotion des plantations forestières de MUSIENENE, Comité Maendeleo de Lukanga;
Maniema	:	Bureau Diocésain pour le Développement de Kindu;
Haut-Zaïre	:	GENAGRO pour Isiro, les Amis du Père Damien à Poko, Coopérative de Développement Communautaire d'Isangi (CODIS);
Equateur	:	C.D.I. Buamanda.

Lors de la Table Ronde sur le secteur forestier organisée dans le cadre de l'étude institutionnelle du secteur forestier, les ONG ont exprimé le besoin de bénéficier de plus de soutien logistique, de formation, d'assistance technique, d'information, etc. pour contribuer plus utilement au processus du développement. C'est pourquoi, la mission recommande au Conseil Exécutif de mettre sur pied un Projet d'Appui aux ONG du secteur forestier (voir fiche de projet n° 16).

3.3 ADAPTATION DE LA LOI FONCIERE AUX REALITES DU TERRAIN

Le dualisme entre la loi foncière (Loi Bakajika du 07 juin 1966, loi foncière du 20 juillet 1973, modifiée par la loi n° 80-008) et le régime foncier coutumier constitue une des contraintes au programme de reboisement. En effet, dans l'esprit de cette loi, toutes les terres appartiennent à l'Etat, même les terres sur lesquelles se sont installées les communautés rurales en vertu de la coutume en matière foncière. En vue de régler ainsi le problème relatif au droit de jouissance de la propriété foncière coutumière, il convient de faire en sorte que l'Ordonnance Présidentielle prévue en cette matière par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 soit promulguée rapidement.

Par ailleurs, compte tenu de la diversité des usages et coutumes en République du Zaïre, il est indiqué d'initier des analyses systématiques dans le cas de chaque localité où l'on envisage des opérations de reboisement (voir fiche de projet n° 28).

3.4 LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS

3.4.1 Contrôle de la dégradation périurbaine des terres et des ressources forestières

La population urbaine exerce une pression sur les terres rurales périurbaines. Cette pression se traduit par une surexploitation des sols et par la destruction du couvert forestier. Les actions nocives des citadins ruraux ou des ruraux citadins sont les plus fortes au voisinage immédiat des villes et s'atténuent quand on s'en éloigne.

De façon empirique, nous avons mis au point un mode de calcul pour la détermination du rayon de dégradation des ressources forestières. Si rien n'était fait, et en considérant que la population urbaine représente quelque 40% de la population du pays, estimée à 31 millions d'habitants, les superficies des terres et forêts actuellement soumises à la pression des villes s'élèveraient à 102 millions d'hectares. En réalité, les superficies dégradées sont inférieures parce que :

- toutes les villes ne sont pas intérieures, donc ne sont pas des cercles (le cas de la ville de Kinshasa limitée au nord-ouest par le fleuve Zaïre et la frontière congolaise; idem pour les villes de Boma, Bukavu, Goma, etc..);
- des villes situées en zones forestières ne connaissent pas le même rythme de dégradation des sols;
- des actions réalisées antérieurement dans ces zones (reboisement, programme d'encadrement agricole,...) ont contribué à ralentir les phénomènes de dégradation.

Ces réserves n'enlèvent cependant pas toute pertinence à cette problématique. Si aucune action n'est entreprise, on peut remarquer l'évolution inquiétante des superficies dégradées autour des centres urbains à l'horizon 2005 en fonction des taux annuels de croissance de 3% pour la population totale et de 6% pour la population urbaine au tableau 11.

Tableau 11
Evolution de la population totale, de la population urbaine et des superficies périurbaines dégradées de 1989 à 2005

Année	Populati. totale	Population urbaine		Superficies dégradées	
		(x 1000)	%	(x 1000 ha)	* en ha
1989	31.000	12.400	40	102.162	--
1990	31.930	13.144	41	114.789	12.627
1991	32.888	13.933	42	128.984	14.195
1992	33.875	14.769	44	145.319	16.335
1993	34.891	15.655	45	162.836	17.517
1994	35.937	16.594	46	182.956	20.120
1995	37.016	17.590	48	205.578	22.622
1996	38.126	18.645	49	230.978	25.400
1997	39.270	19.764	50	259.534	28.556
1998	40.448	20.950	52	291.617	32.083
1999	41.661	22.207	53	327.661	36.044
2000	42.911	23.539	55	368.147	40.486
2001	44.199	24.951	56	413.639	45.492
2002	45.525	26.448	58	464.762	51.123
2003	46.890	28.035	60	522.212	57.450
2004	48.297	29.717	62	586.753	64.541
2005	49.746	31.500	63	659.275	72.522

Source: Calculs personnels

* = augmentation annuelle

Selon ces projections, en 2005, les terres dégradées dues à la pression urbaine représenteraient 2,81% du territoire national, presque autant que l'ensemble de lacs et cours d'eau du pays.

A cette fin, plusieurs interventions peuvent être menées simultanément ou de manière isolée:

- la baisse des taux d'accroissement démographique et d'urbanisation;

- la création des opportunités d'emplois en ville pour supprimer les activités des citadins en milieu rural;

- le déploiement des sources alternatives d'énergie, substituables au bois de feu et charbon de bois;

- l'intensification de la production alimentaire, forestière et énergétique dans les zones de dégradation par la relance des projets ceintures vertes autour des villes;

- etc...

Dans la présente étude, il sera question de la dernière action et la mission recommande au Conseil Exécutif la relance du Projet des Ceintures vertes dans le pays. L'approche à privilégier sera communautaire et consistera dans l'appui et l'assistance aux initiatives locales de développement et aux ONG. Là où ces structures n'existent pas, l'Etat se chargerait alors des activités de production.

Toutes les agglomérations de plus de 50.000 habitants sont concernées par le Projet. Mais la priorité sera accordée aux grandes mégalopoles (Kinshasa et Lubumbashi) et aux villes avec un grand dynamisme démographique telles que Kolwezi, Boma, Mbuji-Mayi (voir figure 3).

3.4.2 Lutte contre les érosions dans les agglomérations urbaines

Il a été établi dans un des chapitres précédents que le taux de croissance des populations urbaines se situe aux environs de 6% par an (voir 3.4.1). Une telle pression démographique se traduit entre autres par:

- la dégradation des terres périurbaines due à la recherche du bois de feu (traité au 3.4.1);

- la crise de logements se traduisant à son tour par l'accélération des érosions due à des constructions anarchiques érigées sur des sites non appropriés.

Les érosions ont atteint à l'heure actuelle, une côte dangereuse dans les zones fortement peuplées, citée au point 1.2.3 de la présente étude. Cette situation commande qu'on entreprenne à court terme les actions suivantes:

- étudier de façon systématique, les dispositifs appropriés à mettre en place pour lutter contre les érosions;

- là où la lutte par plantation d'arbre est indiquée, élaborer un programme de lutte avec la participation des communautés concernées;

Figure 3

F. Une population urbaine en plein essor mais fortement concentrée dans les chefs lieux de Région et dans les villes minières du Shaba.

1. Croissance rapide de la population agglomérée dans les villes.

LES GRANDES VILLES DU ZAIRE ET LEUR DYNAMISME

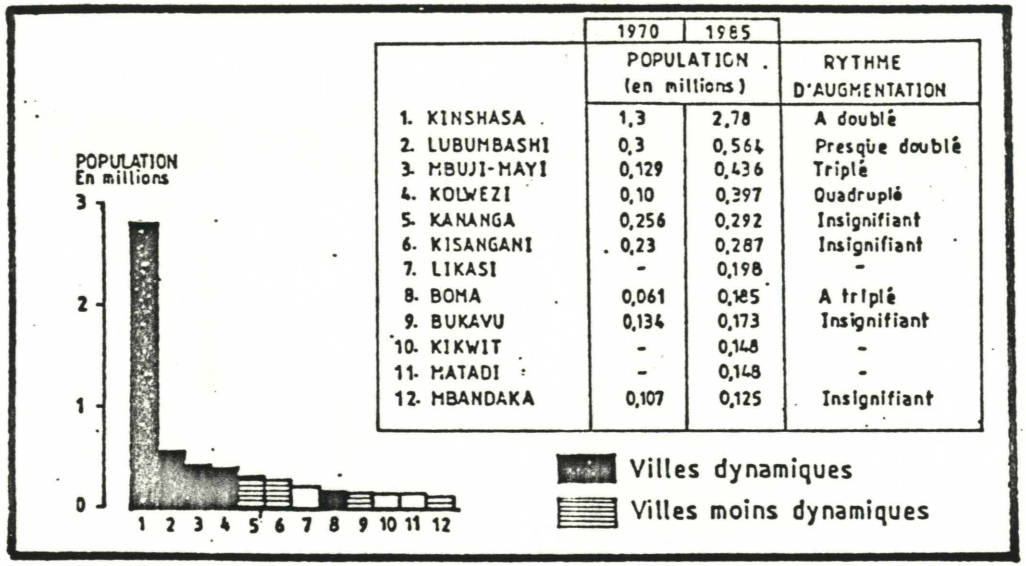

	1970 POPULATION (en millions)	1985 POPULATION (en millions)	RYTHME D'AUGMENTATION
1. KINSHASA	1,3	2,78	A doublé
2. LUBUMBASHI	0,3	0,564	Presque doublé
3. MBUJI-MAYI	0,129	0,436	Triplé
4. KOLWEZI	0,10	0,397	Quadruplé
5. KANANGA	0,256	0,292	Insignifiant
6. KISANGANI	0,23	0,287	Insignifiant
7. LIKASI	-	0,198	-
8. BOMA	0,061	0,185	A triplé
9. BUKAVU	0,134	0,173	Insignifiant
10. KIKWIT	-	0,148	-
11. MATADI	-	0,148	-
12. MBANDAKA	0,107	0,125	Insignifiant

La combinaison d'un exode rural et d'un accroissement naturel élevé provoque une augmentation rapide de la population agglomérée dans les villes.

2. Evolution de la population kinoise :
un exemple de croissance rapide de la population d'une ville zaïroise.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE KINSHASA ET DE L'ESPACE URBAIN

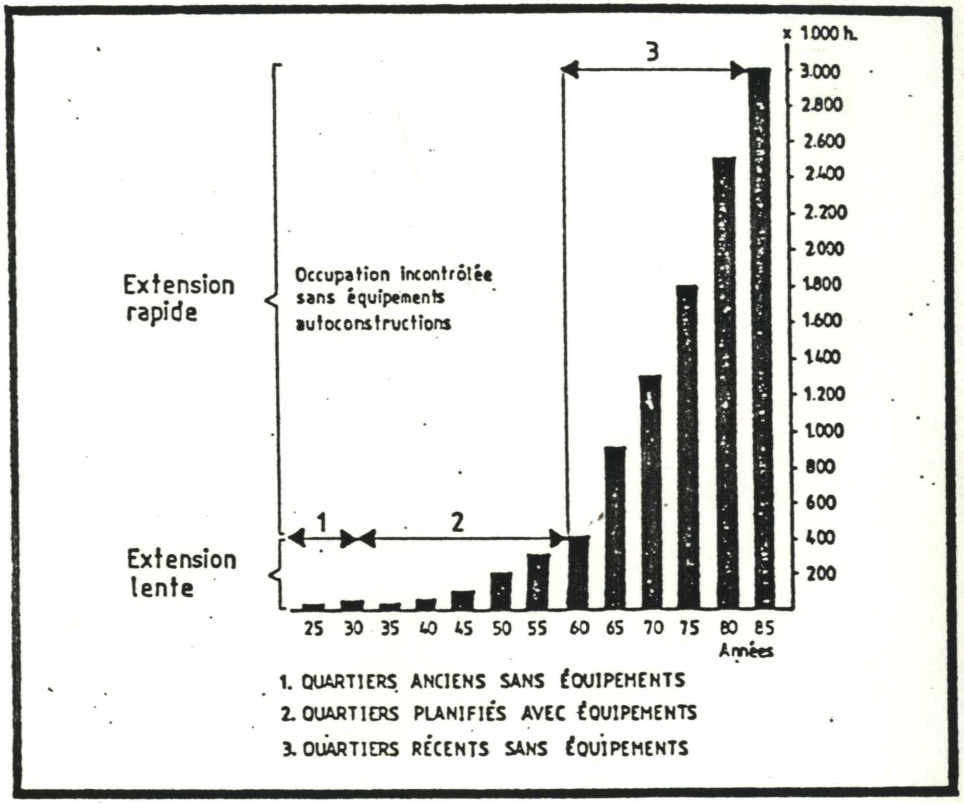

L'occupation du site est très rapide entraînant :
- le développement d'énormes zones périphériques sous-équipées, sans réseaux d'adduction d'eau et d'électricité, sans réseaux d'égoûts...
- des problèmes d'érosion et de circulation...

- l'érosion étant le résultat d'une action anthropique, les stratégies à mettre en place devront s'appuyer sur un programme d'information et de formation des communautés concernées.

3.4.3 Aménagement des bassins versants

La pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis dans des bassins versants a pour conséquence, l'accélération des érosions sur ces sites et la perte de la fertilité de ces terres. Les bassins versants visités dans le cadre de la présente étude sont: le bassin versant de la vallée de la Kwenge au Bandundu et celui de l'Inkisi du Bas-Zaïre. La situation de ces deux sites appelle des mesures relativement urgentes. Il convient d'étudier et de tester des systèmes agro-forestiers qui conviennent à ces deux sites et qui contribueraient ainsi à la stabilisation de l'agriculture des communautés qui y vivent et ainsi qu'à la régulation des eaux.

La présence sur ces sites des deux projets d'encadrement, à savoir le Projet FESHI pour le bassin versant de la Kwenge et le Projet d'Appui aux Associations villageoises de la vallée de l'Inkisi, offre des potentialités de mise en place des programmes d'agro-foresterie, avec la participation des communautés locales (voir fiche de projet n° 33).

Compte tenu du rôle de la femme en tant que productrice et pourvoyeuse de la famille dans le milieu rural, il est indiqué de prévoir des dispositifs de collecte d'informations sur la femme en vue de permettre un valorisation de sa participation aux activités productives (voir fiche de projet n° 34).

3.4.4 Lutte contre les feux de brousse

Au Zaïre 45% des terres forestières sont susceptibles de recevoir les feux de brousse. La loi en cette matière est assez timide et autorise même, certaines formes de feu de brousse. Ce caractère de la loi donne lieu à des interprétations diverses qui conduisent à des abus.

Le législateur devra prendre une loi qui interdit carrément la pratique des feux de brousse. Cette loi pourra faire l'objet de vulgarisation au sein de différentes communautés rurales à l'instar de celle qui a été organisée pour le Code de la famille (voir fiche de projet n° 25).

3.5 FORMATION ET RECHERCHE EN AGRO-FORESTERIE

3.5.1 Formation des formateurs

La nécessité de disposer d'un personnel formé en agro-foresterie n'est plus à démontrer au Zaïre. Les catégories les plus visées, compte tenu des besoins, sont du niveau intermédiaire et de celui de la base. A court et à moyen termes, la formation à dispenser aux agents appelés à faire la vulgarisation de l'agro-foresterie sera axée sur les thèmes suivants:

- notions de l'agro-foresterie;
- production des plantes;
- gestion des pépinières;
- mise en place des systèmes agro-forestiers en fonction des habitudes de la communauté et des exigences du milieu;
- soins à apporter aux systèmes agro-forestiers mis en place.

Le Service National de Vulgarisation (S.N.V.) créé au sein du Département du Développement Rural et qui est actuellement opérationnel sur le terrain pourrait développer de tels types de programmes de formation avec l'appui des Services Spécialisés du Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature. Sur le terrain, les programmes pourraient s'intégrer à court terme dans:

- les zones pilotes du S.N.V. ;
- les Projets de développement agricole de l'axe sud: Projet de Développement Rural Intégré de Luala, Projet de Développement Rural Intégré de Mbanza-Ngungu, Projet d'Appui aux Associations villageoises de la vallée de l'Inkisi, Projet d'Appui aux Associations Maraîchères de Kinshasa, Projet de Développement Agricole de la Lulua (PRODALU/Kasaï-Occidental), Projet Maïs au Kasaï-Oriental (PMKO), Projet Lubudi (au Shaba) et Projet Shaba Central.

Sur ces différents sites, il conviendra de concevoir aussi des programmes spéciaux de formation en agro-foresterie à l'attention des femmes et des jeunes. Les différents programmes de formation conduiront à l'élaboration du Vade Mecum du vulgarisateur en mettant un accent sur la formule de vulgarisation participative.

3.5.2 Recherche en agro-foresterie

La littérature[5] signale que certaines recherches ont été entreprises sur la foresterie, en vue d'apporter des solutions aux problèmes qui se posaient à la production agricole. Il s'agit entre autres du problème de la fertilité des sols. Ces travaux étaient menés de façon cloisonnée, alors qu'ils impliquaient une grande interdisciplinarité. C'est ainsi que le paysannat qui fut la seule expérience en faveur du paysan n'a pas survécu au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance.

L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA) a arrêté un programme de recherche en foresterie avec un sous-programme axé sur l'agro-foresterie. Ce Programme d'une durée de 5 ans, comprend les opérations suivantes:

- compilation, traitement et diffusion des résultats d'observations actuellement disponibles, et consignées dans les archives des stations forestières (Yangambi, Luki, Kipopo) et n'ayant pas été compilées et publiées jusqu'ici;

- études phénologiques et accroissements périodiques des espèces forestières en plantation;

- études des attaques au niveau des pépinières et des plantations forestières;

- études des essences adaptées aux techniques de lutte anti-érosives;

- expérimentation des techniques agro-forestières en relation avec les principales cultures vivrières et les essences qui améliorent la fertilité des sols. Ces opérations se décomposent de la manière suivante:

    - association dans le temps: jachère forestière à croissance rapide et;
    - amélioration de la fertilité des sols;
    - association dans l'espace: cultures vivrières en intercalaires.

---

[5] Projet et Recherche Agronomique, Rapport de préparation, Centre d'Investissement F.A.O., Rome, Avril 1989.

Compte tenu du rôle important que joue l'agro-foresterie dans la stabilisation de l'agriculture itinérante, il convient d'étendre les opérations ci-dessus dans toutes les 10 stations de l'INERA en vue de couvrir les différentes grandes zones agro-écologiques du pays (voir fiches de projet n° 9 et 31).

3.5.3 Sauvegarde et promotion des essences forestières médicinales

Bien que les statistiques sur l'exploitation des plantes médicinales où des fins thérapeutiques ne soient pas disponibles, leur utilisation actuelle par les tradi-praticiens et leur utilisation de plus en plus croissante dans la préparation des produits pharmaceutiques, doivent interpeler la conscience nationale. Les actions à entreprendre devront viser à la fois la sauvegarde de ces ressources phytogénétiques et la valorisation de celles-ci. Dans ce contexte, les opérations suivantes doivent être entreprises à court et à moyen termes:

- inventaire des plantes médicinales par région et estimation du niveau d'exploitation dont chacune d'elles fait l'objet;

- élaboration d'un programme de sauvegarde de ces essences par:

    - l'enrichissement des forêts naturelles;
    - la plantation de ces essences;
    - la constitution d'un germoplasme soit par culture de méristème soit par des collections vivantes.

- recherche biochimique sur le maintien ou la disparition du principe actif chez les plantes médicinales maintenues en collections vivantes et reproduites par culture des méristèmes.

P.A.F.T. ZAIRE

FORESTERIE RURALE

FICHES DE PROJET

Fiche de projet n° 1

Titre: Projet agro-sylvo-pastoral de la C.E.P.G.L.

Domaine: Elevage, agriculture, foresterie

Endroit: Kivu montagneux, Rwanda, Burundi

Début des travaux: 1991

Durée: 10 ans

Justification:

L'élevage extensif et la pratique traditionnelle de transhumance du gros bétail sont souvent responsables du surpâturage et de la dégradation des sols dans des zones de transit du bétail entre le Rwanda, le Burundi et le Kivu montagneux. Les efforts déployés par les trois pays en vue de sédentariser cet élevage doivent être coordonnés au niveau régional

Objectif:

- Augmenter la productivité du bétail en améliorant la qualité au détriment de la quantité
- Lutte contre la dégradation des sols

Activités:

- Inventaire des projets de développement de l'élevage dans les 3 régions concernées
- Création des fermettes avec élevage en stabulation
- Amélioration des pâturages grâce au sylvo-pastoralisme
- Encadrement des éleveurs
- Soins vétérinaires

Intrants:

- Personnel qualifié
- Equipement nécessaire
- Fonds

Conditions préalables:

- Accord préalable entre les 3 pays
- Mener une étude pour estimer le coût réel du projet

Organismes responsables:

Zaïre, Rwanda, Burundi (IRAZ) et Coopération multilatérale

Estimation des coûts:

- Total: 40 millions $US
- Zaïre-Rwanda-Burundi: 6 millions $US
- Contribution extérieure: 34 millions $US

Résultats attendus:

- Supprimer la transhumance inter et intra-pays membres de la CEPGL
- Promotion des PMEA en élevage
- Amélioration de la productivité du cheptel
- Intégration de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage
- Lutte contre la dégradation des sols

Fiche de projet n° 2

Titre: Comité Interdépartemental d'Utilisation des Ressources Naturelles Renouvelables (CIURNR)

Domaine: Institutions

Endroit: Kinshasa

Début des travaux: 1991

Durée: 3 mois pour le démarrage (puis durée indéterminée)

Justification:

L'absence de coordination entre les Départements chargés de définir et de mettre en pratique les politiques d'utilisation des terres, entraîne de nombreuses conséquences néfastes en foresterie sur la conservation des ressources naturelles renouvelables

Objectif:

Améliorer la circulation de l'information entre les Départements

Activités:

- Donner des avis sur tout projet initié par chaque Département et pouvant avoir un impact sur l'environnement
- Donner des recommandations utiles dans l'optique d'une utilisation soutenue des terres
- Réunions mensuelles des membres du comité

Intrants:

- Personnel issu de chacun des Départements (personnel national et experts étrangers affectés à ces Départements)
- Local pour les rencontres
- Matériel de bureau

Conditions préalables:

- Bonne volonté politique des Départements
- Désignation des délégués de Département au CIURNR

Organismes responsables:

DAFECN, Département de l'Agriculture, Département du Développement Rural et le BEAU

Estimation des coûts:

- Total: 55.000 $US
- Zaïre (en zaïres): 5.000 $US prime/membres (8) du comité
- Contribution extérieure: 50.000 $US coût expert + périphérie dans la phase du démarrage + édition

Résultats attendus:

- Meilleure coordination des projets entre les Départements concernés
- Conservation des ressources naturelles renouvelables
- Utilisation durable des terres

Fiche de projet n° 3

Titre: Schéma régional d'amémagement du territoire

Domaine: Aménagement du territoire

Endroit: Toutes les régions du pays sauf le Bas-Zaïre

Début des travaux:

- 1990-1991: Nord-Kivu et Sud-Kivu
- 1992-1995: Kasaï-Oriental, Bandundu, Kasaï-Occidental et Shaba
- 1996-2000: Maniema, Haut-Zaïre et Equateur

Durée: 10 ans

Justification:

Le Plan Quinquennal 1986-1991 avait programmé l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire pour toutes les régions. En 1989, seule une région a été achevée. Pourtant, ces plans régionaux constituent un outil efficace pour la planification et la gestion des terres.

Objectif:

Doter chaque région d'un schéma d'aménagement pour l'élaboration de son plan de développement

Activités:

- Cartographies aériennes
- Elaboration des cartes
- Identification des foyers de développement
- Production des rapports sur chaque région

Intrants:

- Assistance technique
- Cartes des sols de population
- Moyens financiers et logistiques

Conditions préalables:

- Volonté politique

- Réunir les compétences nécessaires

Organismes responsables:

BEAU et Bailleurs de fonds

Estimation des coûts:

- Total: 20 millions $US
- Zaïre: 2 millions $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 18 millions $US

Résultats attendus:

- Connaissances exactes sur l'affectation actuelle des terres et sur diverses actions de développement

- Zonage du territoire

- Définition des programmes structurants

Fiche de projet n° 4

Titre: Reconversion des plantations agro-industrielles abandonnées du Bas-Zaïre

Domaine: Agriculture

Endroit: Bas-Zaïre

Début des travaux: 1992

Durée: 2 ans

Justification:

Le Bas-Zaïre connaît une rareté relative des terres qui se traduit par de nombreux conflits coutumiers. Pourtant de nombreuses superficies sont immobilisées à l'intérieur des concessions agricoles actuellement sous-exploitées

Objectif:

Mettre en valeur tout le potentiel agricole du Bas-Zaïre

Activités:

- Réactualiser l'inventaire des superficies sous-exploitées
- Recenser la population sans terre
- Mettre en place un programme de colonisation de nouveaux espaces libérés
- Etudier les modalités d'indemnisation d'anciens propriétaires

Intrants:

- Expert en réforme agraire
- Moyens logistiques adéquats
- Equipement en matériel

Condition préalable:

Concertation entre le pouvoir public et les propriétaires dont les exploitations sont concernées par la reconversion

Organismes responsables:

Département du Développement Rural, Département de l'Administration du territoire et le Département du Portefeuille

Estimation des coûts:

- Total: 440.000 $US
- Zaïre: 80.000 $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 360.000 $US

Résultats attendus:

- Mise en valeur des terres immobilisées
- Accroissement de la production et de la productivité de ces terres
- Diminution des poches de malnutrition
- Meilleure répartition de la terre

Fiche de projet n° 5

Titre: Définition des régions agricoles du Zaïre

Domaine: Agriculture, aménagement du territoire

Endroit: Zaïre

Début des travaux: 1991

Durée: 3 ans

Justification:

La définition de stratégies de développement agricole est largement facilitée lorsque le pays est délimité en zones homogènes. Le Zaïre ne dispose actuellement que d'une carte de localisation des cultures élaborée depuis plus de 30 ans. Avec le temps, on a contaté une migration spatiale des cultures et il y a nécessité de définir une carte des régions agricoles

Objectif:

Doter le Zaïre d'une carte des régions homogènes du point de vue agricole, ce qui faciliterait la planification agricole

Activités:

- Définir les critères de délimitation des zones
- Dresser des cartes de relief géologiques et climatiques
- Produire les cartes de régions agricoles

Intrants:

- Expert en cartographie
- Expert en aménagement du milieu
- Equipement en matériel

Conditions préalables:

Organismes reponsables:

Département de l'Agriculture, DAFECN, BEAU, IGZ en collaboration avec des Bailleurs de fonds

Estimation des coûts:

- Total: 480.000 $US
- Zaïre: 80.000 $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 400.000 $US

Résultats attendus:

- Délimitation des zones agricoles homogènes
- Description d'aptitudes naturelles de ces zones
- Analyse des potentialités de ces zones

Fiche de projet n° 6

Titre: Appui à l'Institut géographique du Zaïre

Domaine: Géographie

Endroit: Kinshasa

Début des travaux: 1991

Durée: 3 ans

Justification:

L'Institut géographique du Zaïre est la seule institution chargée de produire des cartes au Zaïre. Diverses cartes (végétation, climat, relief, ...) sont nécessaires pour une meilleure planification de la gestion des terres. Or l'Institut fonctionne au ralenti faute d'équipements et de personnel qualifié adéquats

Objectif:

Revitaliser les actions de l'IGZ au Zaïre

Activités:

- Appui logistique à l'IGZ
- Achat d'équipements
- Fournir les matières premières nécessaires à la production des cartes
- Formation du personnel

Intrants:

- Crédits pour l'achat de matériel
- Expert pour la formation locale

Conditions préalables:

Organisme responsable:

IGZA

Estimation des coûts:

- Total:
- Zaïre:
- Contribution extérieure:

Résultats attendus:

- Production des cartes dans divers domaines

- Amélioration des connaissances sur le Zaïre

Fiche de projet n° 7

Titre: Inclusion du volet forestier au sein des projets de développement

Domaine: Foresterie rurale

Endroit: Région du Bandundu (PROCAR), Bas-Zaïre (PRODERIM), Kasaï-Oriental (PMKO), Kasaï-Occidental (PRODULA), Shaba (Interland minier)

Début des travaux: 1991

Durée: 5 ans

Justification:

Les projets de développement rural en cours ont été conçus de façon sectorielle et ne prennent pas en compte des aspects de la conservation des ressources naturelles. L'accroissement de la production agricole observé est accompagné, malheureusement, des phénomènes de dégradation des sols. D'où la nécessité d'inclure un volet forestier dans ces projets

Objectif:

Favoriser une utilisation soutenue des terres grâce à la diffusion du reboisement dans les actions de vulgarisation des projets

Activités:

- Appui à l'installation des pépinières villageoises
- Vulgarisation des techniques agro-forestières
- Diffusion des semences forestières et d'autres intrants
- Encadrement des communautés

Intrants:

- Expert en agro-foresterie
- Equipement
- Achat intrants

Condition préalable:

Signature par les projets d'une convention pour l'inclusion du volet forestier dans leurs actions

Organismes responsables:

DAFECN, Projet concerné et ONG

Estimation des coûts:

- Total: 800.000 $US par projet soit 4.000.000 $US
- Zaïre: 100.000 $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 700.000 $US

Résultats attendus:

- Maintien de la fertilité des sols
- Lutte contre la dégradation des ressources naturelles
- Fourniture de bois de chauffage
- Réduction des besoins en engrais importés, d'où économie des devises

Fiche de projet n° 8

Titre: Création des centres de diffusion de l'agro-foresterie

Domaine: Foresterie et utilisation des terres

Endroit: Zaïre (Gimbi, Kikwit, Kananga, Mwene Ditu, Likasi, Kongolo, Bukavu, Butembo, Isiro et Gemena)

Début des travaux: 1991

Durée: 12 ans

Justification:

La réussite du programme agro-forestier sera facilitée par la présence d'infrastructures de recherche appliquée, d'expérimentation, de formation, ... qui créeront un environnement favorable à la diffusion des projets agro-forestiers. L'activité de ces centres se situera en amont de toute vulgarisation agro-forestière mais en aval des institutions de recherche du pays. Ces centres seront localisés dans la bande sud et bande est du pays où sera lancé le programme agro-forestier

Objectif:

Doter le Zaïre d'un réseau de centres spécialisés en agro-foresterie

Activités:

- Expérimentation des techniques agro-forestières
- Rassemblement des intrants
- Production des sachets à base de matériaux
- Production de matériaux audiovisuels
- Formation des formateurs en agro-foresterie

Intrants:

- Assistance technique
- Aménagement des infrastructures
- Personnel local

Conditions préalables:

Volonté politique et réunir les moyens nécessaires

Organismes responsables:

DAFECN (SNR)

Estimation des coûts:

- Total: 5.400.000 $US
- Zaïre: 1.000.000 $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 4.400.000 $US

Résultats attendus:

- Constitution d'une banque de semences agro-forestières
- Mise au point des techniques adéquates en agro-foresterie
- Amélioration des connaissances du personnel en agro-foresterie

Fiche de projet n° 9

Titre: Inventaire des essences agro-forestières du Zaïre

Domaine: Agro-sylviculture

Endroit: Kinshasa

Début des travaux: 1990

Durée: 6 mois

Justification:

Le lancement du programme agro-forestier est conditionné par la disponibilité d'essences sylvicoles adaptées aux conditions locales et pouvant convenir en agro-foresterie. Actuellement, on dispose d'une liste incomplète de ces essences qu'il importe de compléter par un inventaire

Objectif:

Identifier des espèces végétales ligneuses à buts multiples utilisables en agro-foresterie

Activités:

- Dépouillement de la documentation sur des essais réalisés en agro-foresterie par région
- Déplacements en régions pour compléter la documentation existante
- Description botanique et des techniques culturales de chaque espèce inventoriée

Intrants:

- Expert en agro-foresterie
- Documents divers sur le sujet

Conditions préalables:

Organismes responsables:

DAFECN et INERA

Estimation des coûts:

- Total: 100.000 $US
- Zaïre: 20.000 $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 80.000 $US

Résultat attendu:

Production d'un livre reprenant les arbres et arbustes agro-forestiers au Zaïre, en fonction des régions administratives et de grandes zones écologiques

Fiche de projet n° 10

Titre: Projet de développement rural à fins multiples du Nord-Shaba

Domaine: Foresterie rurale

Endroit: Kongolo

Début des travaux: 1991

Durée: 4 ans

Justification:

Le Nord Shaba a bénéficié d'un grand projet agricole qui a pu multiplié la production de maïs par dix dans la région. Malheureusement, cette performance s'est accompagnée d'une agriculture itinérante qui a décimé les forêts. La population est obligée de suivre ce recul de la forêt, d'où s'est installé un nomadisme agraire. Celui-ci ne facilite pas l'installation d'infrastructures sociales telles que écoles, dispensaires et eau potable

Objectif:

Sédentariser la population grâce à un développement équilibré des différents secteurs de la vie rurale

Activités:

- Encadrement et vulgarisation agricole
- Diffusion des intrants agricoles et forestiers
- Reboisement par la technique d'agro-foresterie
- Formation en milieu rural
- Entretien de routes et pistes de desserte agricole
- Installation d'infrastructures de stockage et de traitement de la récolte

Intrants:

- Experts internationaux en foresterie et en vulgarisation
- Equipement et achat de matériel

Conditions préalables:

- Réunir les moyens financiers

- Recenser les partenaires (ONG, sociétés privées de développement,...)

Organismes responsables:

Département du Développement Rural, DAFECN et ONG

Estimation des coûts:

- Total: 10 millions $US
- Zaïre: 2 millions $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 8 millions $US

Résultats attendus:

- Accroissement de la production agricole (coton, maïs, huile de palme, arachide)

- Reforestation de la région

- Stabilisation de la population dans les villages

- Réhabilitation des infrastructures routières

- Production de bois de feu à proximité des villages

Fiche de projet n° 11

Titre: Projet de développement rural à fins multiples du Kwango-Kwilu

Domaine: Développement intégré

Endroit: Kenge

Début des travaux: 1992

Durée: 4 ans

Justification:

Les plateaux du Kwango-Kwilu représentent de vastes étendues non exploitées et régulièrement mises à feu par la population à la recherche du gibier. S'ils étaient correctement mis en valeur, ils deviendraient le grenier de la ville de Kinshasa pour les produits agricoles (manioc, arachide) et pour le charbon de bois

Objectif:

- Reboiser une superficie de 5.000 ha
- Augmenter la production vivrière: manioc, arachide
- Lutte contre les feux de brousse

Activités:

- Recensement des ménages agricoles bénéficiaires du projet
- Distribution des intrants agricoles et forestiers
- Conditionnement des produits agricoles
- Encadrement et vulgarisation agricole
- Gestion et aménagement des bois

Intrants:

- Expert en vulgarisation agro-forestière
- Equipements, logistique
- Fonctionnement

Conditions préalables:

- Délimitation de la zone du projet
- Bonne volonté politique de lancer le projet
- Recensement des partenaires

Organismes responsables:

ONG, Développement Rural et DAFECN

Estimation des coûts:

- Total: 5 millions $US
- Zaïre: 0.8 million $US (en monnaie locale)
- Contribution extérieure: 4,2 millions $US

Résultats attendus:

- Augmenter et diversifier le couvert végétal
- Augmenter la disponibilité en bois de feu et de service
- Accroissement de la production agricole

Fiche de projet n° 12

Titre: Projet de développement rural à fins multiples de Maniema

Domaine: Foresterie rurale et utilisation des terres

Endroit: Kindu

Début des travaux: 1993

Durée: 4 ans

Justification

Le Maniema est un petite région qui résulte du dernier découpage administratif de l'ancien Kivu. Ce découpage a révélé que cette région ne bénéficie pratiquement d'aucun projet de développement. Pourtant, le Maniema est le grenier en riz, huile de palme et manioc pour les villes minières du Sud-Shaba. Par sa position à la lisière de la forêt, cette région fournit également du bois de service et d'oeuvre au Sud-Shaba

Objectif:

- Promouvoir la production du riz de montagne, de manioc et d'huile de palme
- Désenclaver la région par la réfection des routes de desserte agricole

Activités:

- Encadrement et vulgarisation agricole
- Distribution des intrants/semences, outillage agricole, matériel de transformation
- Organisation des communautés villageoises
- Equipement des petites unités d'exploitation forestière

Intrants:

- Experts en développement rural et en foresterie
- Achat d'équipement

Conditions préalables:

- Réunir les moyens nécessaires
- Recenser les partenaires (ONG, sociétés privées, missions religieuses)

Organismes responsables:

Développement Rural, DAFECN et ONG

Estimation des coûts:

- Total: 6 millions $US
- Zaïre: 1,2 million $US
- Contribution extérieure: 4,8 millions $US

Résultats attendus:

- Augmenter la production de riz, de manioc et d'huile de palme
- Augmenter la disponibilité en bois de service
- Désenclaver la région

Fiche de projet n° 13

Titre: Projet de développement rural à fins multiples du Lac Maï-Ndombe

Domaine: Agriculture et pêche

Endroit: Bandundu

Début des travaux: 1994

Durée: 4 ans

Justification:

Dans la région de Maï-Ndombe, les périodes de jachère forestière diminuent progressivement. Celle-ci est défrichée avant que la fertilité du sol ne soit pleinement rétablie, les rendements diminuent plus rapidement et il faut défricher toujours davantage de jachères forestières plus tôt précédemment. D'autre part, le Lac Maï-Ndombe est l'objet d'une pêcherie artisanale qu'il convient d'encadrer pour utiliser durablement les ressources halieutiques

Objectif:

- Amélioration de la fertilité des sols par la pratique de l'agro-foresterie
- Utilisation durable des ressources halieutiques du lac

Activités:

- Encadrement de la population agricole
- Vulgarisation des thèmes d'agro-foresterie
- Fourniture d'intrants agricoles et forestiers
- Recensement des pêcheurs et organisation des précoopératives
- Sensibilisation, formation des pêcheurs

Intrants:

- Assistance technique en agro-foresterie et en pêcherie artisanale
- Equipement et appui logistique

Conditions préalables:

- Délimiter la zone

- Recenser les structures d'appui (ONG, sociétés privées de développement, ...)

Organismes responsables:

DAFECN, Développement Rural, ONG

Estimation des coûts:

- Total: 6 millions $US
- Zaïre: 1,2 million $US
- Contribution extérieure: 4,8 millions $US

Résultats attendus:

- Protection des sols et amélioration de la fertilité

- Augmentation de la production agricole

- Production de bois de feu et de service

- Rationnalisation des activités de pêche artisanale

Fiche de projet n° 14

Titre: Projet National d'Agro-foresterie Villageoise

Domaine: Foresterie rurale, énergie-bois

Endroit: Zaïre

Début des travaux: 1991

Durée: 5 ans

Justification:

De manière dispersée, quelques projets de coopération bi ou multi-latérales (PPARC, Agro-foresterie Villageoise du FED-Kinshasa, Projet FED-Kivu), et appliquant chacun une approche différente, ont lancé les actions d'agro-foresterie en milieu rural. Les effets de ces projets sont positifs mais restent limités géographiquement. Il s'agit d'unifier ces projets, d'uniformiser leurs approches et d'étendre l'aire d'action aux régions non desservies ni par ces projets ni par ceux qui sont proposés dans le cadre de la présente étude (**voir fiches n° 7, 10, 11, 12 et 13**)

Objectif:

- Meilleure gestion de la ressource forestière
- Améliorer la fertilisation des sols
- Revaloriser les jachères
- Accroître l'offre de bois de feu et d'énergie

Activités:

- Identification des organismes d'appui
- Fourniture d'intrants (semences, sachets, petit outillage)
- Encadrement et suivi des structures d'appui
- Distribution d'intrants

Intrants:

- Expert en agro-foresterie
- Achats des intrants
- Equipement

Condition préalable:

Volonté politique d'unifier les projets au niveau national et des coopérations extérieures

Organismes responsables:

DAFECN avec les Bailleurs de fonds, ONG

Estimation des coûts:

- Total: 3.000.000 $US
- Zaïre: 500.000 $US
- Contribution extérieure: 2.500.000 $US

Résultats attendus:

- Reforestation
- Augmentation de la production de bois de feu et de service
- Protection des sols et amélioration de leur fertilité

Fiche de projet n° 15

Titre: Projet d'Encadrement des Populations Riveraines de la Réserve Biosphère de Luki (puis PNK, enfin PNM)

Domaine: Conservation des écosystèmes forestiers

Endroit: Bas-Zaïre

Début des travaux: 1991 (pour le premier projet)

Durée: 5 ans

Justification:

La Réserve de Luki, vaste de 32.000 ha a été classée comme réserve intégrale et appartenent à l'universel par l'UNESCO. Cette réserve est de plus en plus violée par une population riveraine en expansion à la recherche des terres agricoles, du bois de feu ou des produits carnés. Mon projet de développement visant l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes, des hommes et des enfants est de nature à contribuer à la protection de la réserve

Objectif:

Protéger la Réserve de Luki de l'incursion des populations

Activités:

- Recensement de la population riveraine de la réserve et enquêtes socio-économiques
- Mesure des superficies agricoles à l'intérieur de la réserve
- Détermination d'une zone d'intensification agricole autour de la réserve
- Encadrement et vulgarisation agricole
- Education et sensibilisation de la population à la gestion durable des ressources naturelles

Intrants:

- Assistance technique en socio-économie, en éducation mésologique
- Appui logistique matériel et équipement
- Cadres nationaux compétents et bien motivés

Conditions préalables:

- Volonté politique
- Recherche des financements

Organismes responsables:

IZCN avec l'appui des Bailleurs de fonds

Estimation des coûts:

- Total: 5 millions $US
- Zaïre: 0,8 million $US
- Contribution extérieure: 4,2 millions $US

Résultats attendus:

- Amélioration des connaissances sur les populations et leurs activités économiques
- Amélioration de la protection de la réserve
- Sensibilisation de la population à l'utilisation durable du milieu naturel
- Augmentation de la production agricole (produits végétaux, animaux et bois de feu)

Fiche de projet n° 16

Titre: Projet d'Appui aux ONG du secteur forestier

Domaine: Institutions

Endroit: Kinshasa

Début des travaux: 1991

Durée: 3 ans

Justification:

Le Conseil Exécutif a opté pour une implication plus poussée d'ONG dans le processus du développement national. De leur côté, les organismes ont énuméré des contraintes qui les empêchent de contribuer davantage à ce processus. Parmi ces contraintes, on peut citer le manque de soutien logistique, de formation, d'assistance technique et la faiblesse des ressources. L'appui sera apporté en priorité aux ONG retenues pour participer au Projet National d'Agro-foresterie

Objectif:

Accroître la capacité d'ONG à intervenir dans les actions de développement

Activités:

- Recenser les ONG du secteur forestier
- Evaluer leurs besoins en assistance technique, en formation, ...
- Programmer des sessions de formation
- Recherche

Intrants:

- Assistance technique (expert en ONG)
- Logistique

Condition préalable:

Création d'un bureau ONG au DAFECN chargé de relations avec les ONG

Organisme responsable:

DAFECN

Estimation des coûts:

- Total: 600.000 $US
- Zaïre: 120.000 $US
- Contribution extérieure: 480.000 $US

Résultats attendus:

- Amélioration de la capacité institutionnelle d'ONG

- Interventions plus efficaces d'ONG dans le développement

Fiche de projet n° 17

Titre: Programme National de sensibilisation de la population contre le danger des érosions

Domaine: Protection de l'environnement

Endroit: Projet national

Début: 1990

Durée: 4 ans

Justification:

- L'explosion démographique dans les agglomérations urbaines pousse les populations de ces sites à s'installer même sur des endroits inappropriés: construction anarchique suite à la crise de logement, déboisement des versants et pentes pour des pratiques agricoles et la recherche des bois de feu en vue de satisfaire aux besoins alimentaires et domestiques. Toutes ces actions ont pour conséquence l'accélération des érosions

- La réparation de tous ces dégâts demande une allocation des que l'Etat aurait pu affecter aux activités productives

- Il convient d'arrêter des mesures de prévention pour les sites qui sont encore épargnés et de sensibilisation à la lutte contre l'érosion pour les sites actuellement touchés par ce dangereux phénomène

Objectif:

- Amener les communautés à adhérer au programme de lutte anti-érosive à mettre en place

- Montrer aux différentes communautés rurales et urbaines l'intérêt qui découle de la protection de l'environnement ainsi que les dispositions à prendre pour ne pas agresser ce dernier

Activités:

- Examen de la situation de différents sites prédisposés à l'érosion afin d'arriver à établir une certaine hiérarchie du danger

- En fonction de la satuation identifiée, élaborer des messages appropriés à chaque cas

- Choisir les supports médiatiques appropriés pour véhiculer les différents messages

- Mettre en place un dispositif de feed-back

Intrants:

Ressources humaines: 2 techniciens de l'information, 3 ingénieurs des travaux publics et .. spécialistes en agro-foresterie

Estimation des coûts:

- Total: 4.334.890 $US
- Bailleur extérieur: 2.834.890 $US
- Conseil Exécutif: 1.500.000 $US

Résultats attendus:

- Production des programmes de sensibilisation à la prévention et à la lutte anti-érosive
- Au moins 50% de la population des agglomérations urbaines sont touchés par les différents programmes et adhèrent aux méthodes de lutte mises en place

Fiche de projet n° 18

Titre: Lutte anti-érosive

Domaine: Protection de l'environnement

Endroits: Axe sud du pays, axe est, partie nord, GEMENA et LISALA

Durée: 10 ans

Justification:

L'explosion démographique que connaissent les agglomérations urbaines a entraîné une crise de logements et des besoins alimentaires de plus en plus élevés. La satisfaction de ces deux types de besoins a conduit à l'érection des construction anarchiques et d'une agriculture péri-urbaine sur des sites inappropriés. Ces activités ont comme conséquence l'accélération des érosions. Celles-ci ont atteint des côtes fort dangereuses qui commande que l'on mette sur pied des stratégies appropriées soit pour lutter, soit pour prévenir ce dangereux phénomène

Objectif:

- Arrêter l'érosion dans les agglomérations urbaines où ce phénomène progresse dangereusement

- Mettre en place des dispositifs préventifs dans les agglomérations qui sont susceptibles de connaître des érosions

Activités:

- Examiner systématiquement l'état de différents sites où sévissent les érosions

- Identifier les moyens de lutte appropriés à chaque cas (travaux de génie civil, plantation d'arbres ou la combinaison des deux)

- Former les pépiniéristes

- Mettre en place les pépinières dans chaque site

Conditions préalables:

- Adhésion des communautés concernées aux différents programmes à mettre en place

- Engagement de l'Etat

Organismes responsables:

Département des Travaux Publiques et Aménagement du Territoire (Office des Voiries et Drainage), DAFECN

Estimation des coûts:

- Total: 25.000.000 $US
- Contribution du Zaïre: 5.000.000 $US
- Contribution extérieure: 20.000.000 $US

Résultats attendus:

- L'érosion endiguée sur les sites actuellement touchés

- Des actions de prévention réalisées sur les sites susceptibles d'érosion

Fiche de projet n° 19

Titre: Analyse des causes des érosions d'UVIRA

Domaine: Protection de l'environnement

Endroit: Zone d'UVIRA/Région du Sud Kivu

Début des travaux: 1990

Durée: 24 mois

Justification:

La Cité d'Uvira a été à deux reprises victimes d'importantes érosions et d'éboulement. Les dégâts matériels provoqués par ces catastrophes sont très importants. Un examen préliminaire du sol d'Uvira permet de conclure que les catastrophes enregistrées seraient dues à la structure du sol et que de simples travaux de réparation ne suffiraient pas pour conjurer ce phénomène. Il convient ainsi de mettre en place des stratégies appropriées pour lutter et arrêter la reproduction de ces catastrophes. Ces stratégies pour être efficaces, devront s'appuyer sur des études pédo-géologiques

Objectif:

Les études à entreprendre devront permettre de circonscrire les causes réelles des érosions et des éboulements qu'on enregistre à Uvira. A partir des résultantes de ces études l'on mettra en place des stratégies de lutte contre ces deux phénomènes

Activités:

- Analyses pédo-géologiques des sols d'Uvira, spécialement des sites actuellement victimes des érosions
- Exploitation des résultantes des études et formulation des stratégies de lutte

Intrants:

- Une équipe pluridisciplinaire composée de : pédologues, géologues, ingénieurs de construction et agro-forestiers
- Matériel de prélèvement d'échantillons
- Réactifs pour anlyses au laboratoire

Estimation des coûts:

- Total: 1.500.000 $US
- Contribution du Zaïre: 500.000 $US
- Contribution extérieure: 1.000.000 $US

Résultat attendu:

- Collecte des données qui serviront d'élaborer des stratégies de lutte anti-érosive

Fiche de projet n° 20

Titre: Inventaire des plantes médicinales

Domaine: Sauvegarde et promotion des essences menacées

Endroit: Différentes régions de la République du Zaïre

Début des travaux: 1990

Durée: 36 mois

Objectif:

Connaître par région, le niveau d'exploitation dont fait l'objet les différentes plantes médicinales et envisager des actions de sauvegarde de celles qui sont les plus menacées

Intrants:

- Equipe pluridisciplinaire composée de: botanistes, pharmaciens, tradi-praticiens, agronomes et une équipe d'appui

- Moyens de déplacement sur le terrain

Activités:

- Exploiter la documentation disponible

- Compléter la documentation par des inventaires et régionaux

- Etablir le niveau d'exploitation par région et l'échelle de menace d'extinction

Organismes responsables:

DAFECN, Faculté de Pharmacie de l'Université de Kinshasa, Facultés des Sciences: Universités de Kisangani et de Kinshasa, et Accociation des Guérisseurs et Tradi-praticiens

Estimation des coûts:

- Total: 5.500.000 $US
- Contribution du Zaïre: 2.000.000 $US
- Contribution extérieure: 3.500.000 $US

Fiche de projet n° 21

Titre: Enrichissement des forêts naturelles en essences médicinales

Domaine: Sauvegarde des ressources phytogénétiques

Endroit: A déterminer

Début des travaux: 1990

Durée: 10 ans

Justification:

Les plantes médicinales sont prélevées de leurs biotopes. Certaines d'entre elles ne se reproduisent pas en dehors de leurs biotopes, il est ainsi impossible de constituer des collections vivantes pour ces espèces qui font pourtant l'objet d'une grande exploitation. Pour sauvegarder cette catégorie de ressources phytogénétiques, il convient d'envisager les possibilités de les cultiver dans les forêts naturelles qui les abritent

Objectif:

Arrêter l'apprauvissement des forêts naturelles en essences médicinales qui ne se reproduisent que dans leur milieu naturel

Activités:

- Récolte des graines
- Choix des sites de semis
- Soins aux jeunes plants
- Semis de remplacement
- Suivi technique des opérations

Condition préalable:

Adhésion des communautés concernées en vue de na pas massacrer les jeunes arbres

Intrants:

- Des équipes de forestiers et botanistes (nombre à déterminer)

- Un personnel d'appui pour les opérations de terrain

- Des équipes de surveillance pour chaque région

Estimation des coûts:

- Total: 13.200.000 $US
- Contribution du Zaïre: 5.000.000 $US
- Contribution extérieure: 8.200.000 $US

Fiche de projet n° 22

Titre: Création d'un germoplasme des plantes médicinales

Domaine: Sauvegarde et promotion des essences forestières à utilisation multiple

Endroit: Laboratoire de la Division de Radiobiologie (CREN-K) avec la collaboration de la Faculté de Pharmacie

Début des travaux: 1990

Durée: 10 ans

Justification:

La plupart des plantes médicinales font l'objet d'une exploitation intensive susceptible de conduire à leur disparition. De peur de priver les générations futures de ces précieuses essences, il convient de prendre les dispositions qui permettent d'assurer leur promotion et de les sauvegarder

Objectif:

- Constituer des collections vivantes pour les essences médicinales à reproduction facile

- Mettre au point des méthodes de reproduction par culture des méristèmes pour les essences difficiles à reproduire par voie végétative ou par voie sexuée

- Mettre en évidence le maintien du principe actif des plantes reproduites par les deux modes ci-dessus

Activités:

- Identification des caractéristiques spécifiques, agronomiques, phénologiques, des exigences nutritives et édaphiques des plantes médicinales

- Mise au point des milieux de cultures appropriés pour les cultures de méristèmes

- Etude des principes actifs

Intrants:

- Equipe pluridisciplinaire composée de: pharmaciens, agronomes, biochimistes, techniciens agricoles et d'un personnel d'appui

- Matériel de laboratoire et produits chimiques pour analyse

- Terrain pour collection vivante

Organismes reponsables:

Faculté de Pharmacie, INERA et CREN-K

Estimation des coûts:

- Total: 20.000 000 $US
- Contribution du Zaïre: 5.000.000 $US
- Contribution extérieure: 15.000.000 $US

Fiche de projet n° 23

Titre: Relance et création des ceintures vertes à Kinshasa et Boma

Domaine: Production vivrière et protection de l'environnement

Endroit: Kinshasa et Boma (Bas-Zaïre)

Début: 1990

Durée: 5 ans

Justification:

L'explosion démographique dans les villes de Kinshasa et Boma a créé des besoins alimentaires en constante augmentation. Pour les satisfaire, les paysans urbains ont développé dans ces villes une agriculture périurbaine. Il convient de stabiliser ce type d'agriculture et la rendre moins agressive sur l'environnement

Objectif:

- Contribuer à l'autosuffisance alimentaire des populations de ces deux villes
- Mettre en place des systèmes de production qui soient efficaces et qui maintiennent la fertilité des sols

Activités:

- Mise en place des pépinières d'arbres et formation des pépiniéristes à la gestion et à la conduite des pépinières
- Aider les paysans urbains à maîtriser et à intégrer l'agro-foresterie dans leurs systèmes de production agricole

Intrants:

- Ressources humaines: agronomes, forestiers et techniciens d'encadrement
- Plants appropriés en quantité suffisante

Condition préalable:

Adhésion des paysans urbains au programme

Organismes responsables:

DAFECN, Agriculture et Développement Rural

Estimation des coûts:

- Total: 10.000.000 $US
- Contribution du Zaïre: 3.000.000 $US
- Contribution extérieure: 7.000.000 $US

Fiche de projet n° 24

Titre: Aménagement des bassins versants de la KWENGE et de l'Inkisi

Domaine: Agriculture et protection de l'environnement

Endroits: Zones de Feshi et d'Inkisi

Début: 1991

Durée: 10 ans

Justification:

Il se développe une forte activité agricole du type agriculture itinérante sur brûlis dans les 2 bassins versants concernés par le présent projet. Il est ainsi indiqué d'introduire sur ces des techniques qui améliorent la productivité agricole, maintiennent la fertilité des sols et permettent de prévenir et de lutter contre les érosions.

Objectif:

- Introduire dans les sites concernés des systèmes agro-forestiers appropriés
- Améliorer la production agricole sur ces sites

Activités:

- Etudier les systèmes d'exploitation agricole pratiqués par les populations habitant ces sites
- Connaître les différentes spéculations que pratiquent ces populations
- Identifier leurs besoins et objectifs
- Mettre en place avec leur participation des programmes appropriés d'agro-foresterie et de reboisement communautaire
- Mettre en place des pépinières

Intrants:

Equipe multidisciplinaire composée: d'agro-forestiers, d'agronomes, de sociologues et d'une équipe d'appui.

Conditions préalables:

- Adhésion des communautés locales concernées aux programmes à mettre en place

- Engagement politique

Organismes responsables:

- Département du Développement (Projet de Développement Rural Intégré de Feshi et Projet d'Appui aux Associations Villageoises de la Vallée de l'Inkisi)

- Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature

Résultats attendus:

- Contrôle des érosions

- Amélioration de la production agricole

- Assurer l'approvisionnement en bois de feu

Estimation des coûts:

- Total: 11.250.600 $US
- Contribution du Zaïre: 3.500.000 $US
- Contribution extérieure: 7.750.600 $US

Fiche de projet n° 25

Titre: Recherche en agro-foresterie

Domaine: Production agricole et forestière

Endroit: Dix stations de l'Institut pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA)

Début des travaux: 1991

Durée: 5 ans

Justification:

Les programmes de relance agricole n'ont pas pris en compte les alternatives susceptibles à la fois d'améliorer la productivité et de maintenir la fertilité des sols. Cette lacune est due entre autres, à des .....de recherche en agro-foresterie. Ce genre de recherche pourrait ainsi soutenir l'introduction de l'agro-foresterie dans les pratiques agricoles

Objectif:

- Améliorer la productivité agricole tout en maintenant la fertilité des sols

- Contribuer à la réduction d'importation des engrais

Activités:

- Expérimentation des techniques d'agro-foresterie en relation avec les principales cultures vivrières et les espèces forestières améliorantes de la fertilité des sols. Cette opération principale implique:

  - les études d'association dans le temps: jachère forestière à croissance rapide;

  - les études d'association dans l'espace: cultures vivrières intercalaires.

- Evaluation du système TAUNGYA et sa vulgarisation dans l'établissement des plantations forestières dans des zones à forte densité des populations

- Mise en place des pépinières

- Etudes phénologiques de diverses essences à utiliser

Intrants:

- Personnel qualifié
- Equipement nécessaire
- Fonds nécessaires

Conditions préalables:

- Obtenir l'accord de l'INERA pour entreprendre cette recherche dans les dix stations
- Disposer des fonds

Organismes responsables:

INERA, DAFECN, Département de l'Agriculture, Département du Développement Rural

Estimation des coûts:

- Total: 15.000.000 $US
- Zaïre: 3.000.000 $US
- Contribution extérieure: 12.000.000 $US

Résultats attendus:

- Amélioration de l'agriculture itinérante
- Lutte anti-érosive
- Maintien de la fertilité des sols
- Réduction de l'importation des engrais chimiques

Fiche de projet n° 26

Titre: Programme de formation des formateurs

Domaine: Formation

Endroit: Toutes des régions

Début: 1990

Durée: 3 ans

Justification:

La réussite de différents programmes d'agro-foresterie exige que l'on dispose des cadres capables de former les personnes appelées à examiner, sur le terrain, les différents programmes

Objectif:

Disposer pour chaque projet ayant un volet d'agro-foresterie, des formateurs bien formés

Activités:

- Identifier pour chaque projet les besoins en formateurs
- Evaluer le niveau de ressources humaines dont on dispose sur le terrain
- Elaborer les programmes de formation des formateurs
- Organiser les différentes sessions de formation

Intrants:

- Equipe de facilitateurs
- Moyens logistiques

Condition préalable:

Concertation entre le Service National de Vulgarisation, l'INERA et le Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature

Organismes responsables:

DAFECN, Département du Développement Rural et ONG impliqués

Estimation des coûts:

- Total: 4.500.000 $US
- Zaïre: 1.500.000 $US
- Contribution extérieure: 3.000.000 $US

Résultats attendus:

- Programmes adéquats de formation disponibles

- Intégration de l'agro-foresterie dans les thèmes à vulgariser par le Service National de Vulgarisation

Fiche de projet n° 27

Titre: Programme de formation des femmes et des jeunes ruraux

Domaine: Formation

Endroit: Toutes les régions

Début: 1990

Durée: 5 ans

Justification:

Les femmes jouent un rôle déterminent dans la production vivrière et la sécurité alimentaire. Il convient dès lors de concevoir des actions spécifiques de formation en faveur de la femme. Ces actions sont jugées essentielles pour la planification du développement rural et l'exécution des programmes. Les jeunes ruraux sont appelés aussi à jouer un rôle important dans le processus du développement du monde rural. Les programmes de formation en faveur de cette catégorie sociale faciliteront leur intégration dans les différents programmes de développement à mettre en place

Objectif:

- Intégrer les femmes et les jeunes ruraux dans les programmes de développement

- Améliorer l'exécution des programmes mis en place, ainsi que la production vivrière

- Promouvoir les activités de la femme et des jeunes en milieu rural

Activités:

- Mener des enquêtes socio-économiques précises visant à mieux connaître la façon dont les femmes participent à la production vivrière et à la nutrition familiale

- En fonction des données recueillies ci-dessus, élaborer en programme de formation

- Mettre en place un dispositif d'évaluation des connaissances qui permet de décider de l'opportunité de recyclage ainsi que de la révision du contenu de la formation

- Faire la même chose pour les jeunes

Intrants:

- Personnel qualifié

- Fonds et moyens logistiques

Condition préalable:

Concertation entre le Service National de Vulgarisation et le Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature

Organismes responsables:

ONG, Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature ainsi que le Département du Développement Rural

Estimation des coûts:

- Total: 5.500.000 $US
- Zaïre: 2.000.000 $US
- Contribution extérieure: 3.500.000 $US

Résultats attendus:

- Amélioration des conditions de la femme en milieu rural
- Arrêt de l'exode rural (stabilisation des jeunes)
- Amélioration de la production agricole

Fiche de projet n° 28

Titre: Projet d'élaboration d'un guide de terrain sur la foresterie rurale (Vade Mecum)

Domaine: Formation

Endroit:

Début: 1992

Durée: 3 ans

Justification:

Ce projet se justifie dans la mesure où il existe de nombreuses formes et méthodes d'intervention dans le domaine de la foresterie rurale. Tout ceci procède d'intentions et du désir de bien faire. Mais il faut y reconnaître aussi une réelle perte d'énergie. Il convient ainsi de rassembler les résultats des expériences heureuses menées en divers endroits, en un seul recueil qu'on enrichirait progressivement par des apports nouveaux

Objectif:

Mettre à la disposition des encadreurs ruraux un document de travail qui leur permet d'intervenir avec efficacité

Activités:

- Rassembler les essences utilisées en agro-foresterie selon la nature du site, les activités de production vivrière, des activités de lutte anti-érosive, etc...
- Gestion et conduite des pépinières
- Installation et conduite des arbres, en forêt humide, en savanes, etc...
- Rassembler des informations sur la conduite de diverses activités de vulgarisation en fonction du groupe cible, de l'activité du groupe et de la nature du site sur lequel le groupe déploie ses activités

Intrants:

- Personnel qualifié
- Matériel de travail
- Moyens de déplacement
- Fonds requis

Condition préalable:

Disposer de différentes données recueillies dans l'exécution de différents projets d'agro-foresterie

Organismes responsables:

Service National de Vulgarisation, ONG et Service National de Reboisement

Estimation des coûts:

- Total: 6.000.000 $US
- Zaïre: 1.400.000 $US
- Contribution extérieure: 4.600.000 $US

METHODOLOGIE

Pour mener cette étude, la mission a eu recours essentiellement à la méthode monographique.

Les sources d'information principales furent:

- les contacts avec diverses institutions impliquées dans les actions de développement selon un calendrier d'exécution programmé par la Coordination Nationale du PAFT (voir annexe ..: calendrier d'exécution de la mission);

- les discussions avec plusieurs personnalités engagées dans des programmes et projets liés à la mise en valeur des ressources naturelles (voir annexe ..: liste des personnes rencontrées);

- les visites de terrain sur les réalisation concrètes d'intervenants dans le domaine de la foresterie rurale;

- la bibliographie constituée par des rapports officiels, des publications, des cartes, etc... a permis d'enrichir les connaissances des experts sur le sujet (voir annexe ..: bibliographie).

REMERCIEMENTS

La mission tient à remercier tous les fonctionnaires, coopérants, agents de développement publics ou privés, ONG, I.L.D., entrepreneurs privés, ... pour le concours précieux que chacun ou tous ensemble ont pu apporter pour la finalisation de ce travail

La mission remercie particulièrement la Coordination Nationale du PAFT pour avoir mis à la disposition des experts toutes les facilités en vue du meilleur accomplissement de cette étude sur la foresterie et l'utilisation des terres.

Annexe n° .

PERSONNES RENCONTREES

1.	Dr. Vangu-Lutete	: Coordonnateur National du PAFT
2.	Kankonda	: Directeur du BEAU
3.	Dalin	: Directeur Adjoint du BEAU
4.	M'Pulu	: Chargé d'Etudes BEAU
5.	Mansinsa	: Directeur du SEP
6.	Din	: Expert du SEP
7.	Luzolo-Levi	: Chef de d'Antenne CIDRI
8.	Mantezola	: Chef de division/PLAN
9.	Pierre Gagné	: Directeur PPARC
10.	Lendi	: Co-Directeur PPARC
11.	Ilanga-Lufona	: Fonctionnaire Dirigeant du Projet 8000 Ha
12.	Gerkens	: Expert au DAFECN
13.	Johannes Renooij	: Directeur HVA
14.	Star Busman	: Directeur Sylviculture HVA
15.	Tamsir Saal	: Expert PNUD Programme Eco-développement
16.	Sekerse	: Expert B.I.T./CONFIDA
17.	Lutula	: Projet Développement CONFIDA
18.	Kambale	: Directeur CATEB
19.	Lutaladio	: Directeur Technique INERA
20.	Binsika	: Chef de Service Vulgarisation INERA
21.	Ewana	: Encadreur de PAFEK

22. Nicoden Hollander : Directeur du Projet Hans AIDEL
23. Nkoba : Encadreur au Projet Hans AIDEL
24. Wamenga : Fermier au Projet Hans AIDEL
25. Ntumba : Fermier au Projet Hans AIDEL
26. Tsisuiku : Expert USAID
27. Ronald Harvey : Chef de Division Agriculture USAID
28. Nicolas Dolbec : Expert au CCZC
29. Neels : Ambassade Belge
30. Fiorese : Ambassade de France
31. Keyser : Ambassade Belge
32. Trapman : Banque Mondiale
33. Konate : Représentant Résidant/FAO
34. Ciowela Katumba : Département du PLAN
35. Bundueidi Mbenzo : Département du PLAN
36. Makewusi : ONG/PLAN
37. Prof. Kambu : UNIKIN Faculté de Pharmacie
38. Prof. Nbembo : UNIKIN Faculté des Sciences
39. Migale Muana Malibu : Commissaire Urbain Kikwit
40. Abbé Guya : Bureau Diocésain Développement Kikwit
41. Dr. Katunda : Directeur KODAIK Kikwit
42. Senge Kingenzi : Agridral Kikwit
43. Musolo : Environnement Kikwit
44. Suemi Nzondo : Urbanisme et Habitat Kikwit
45. Bangoto-Bomolo : Cadastre Urbanisme Kikwit
46. Labo Asolo : Commissaire de Zone de FESHI
47. Tako-Tako : Environnement Zone FESHI
48. Botiwi : Agridral Zone FESHI

49. Kifilo : Conseiller Zone FESHI
50. Nzeza : Directeur Projet Italo-Zaïrois FESHI
51. Mukanyo : Pro.... FESHI
52. Marco : Co-Directeur Italo-Zaïrois
53. Mangoni : KODAIK FESHI
54. Mulomba : Commissaire de Zone IDIOFA
55. Mfufu : Commissaire de Zone Assistant d'IDIOFA
56. Ngabo : Promotion Féminine D.P.P. IDIOFA
57. Mayina : Animation Rurale D.P.P.
58. Kidimba : Secrétaire Administratif D.P.P.
59. NKueso Akel Eseny : Directeur COOFAB
60. Museno : Agronome COOFAB
61. Lukua : Secrétaire Administratif COOFAB
62. Nadikami : Environnement Zone IDIOFA
63. Kal'Nam : Affaires Foncières IDIOFA
64. Lacroix : BEAU Bas-Zaïre
65. Mbiyo Ngandu : Coordinateur Régional Environnement B.Z.
66. Buabua Tsinkuku : Commissaire S/Rég. des Cataractes
67. Tsumbu : APRODEC Mbanza Ngugu
68. Lutumba : Encadreur du PAVI Inkini
69. Katshabala Ngongo : Habitat Région B.Z.
70. Nsingi-zi-Nkiota : AGRIDRAL B.Z.
71. Masamba : Secrétaire Régional Eglise Kimbanguiste B.Z.
72. Kandumba Nima : Chef de Bureau DAGECN B.Z.
73. Djoni Sunda : CONDIFA B.Z.
74. Matuta-Matondo : CONDIFA ville de Matadi

75. Duma-Wa-Lutete : Administration du Territoire Matadi
76. Dr. Nambo : Division Régional PLAN B.Z.
77. Manzanga : Chef d'Antenne du Fond/Boma
78. Tsakala-Tanda : Chef de Projet Reboisement Luki
79. Bawalu : Coordonnateur Urbain DAFECN/Boma
80. Monseign. M'bizi-Phoba : Vicaire Episcopo Boma
81. NGimbi-Tsila : C.E.P. Boma
82. Phoba-Kiongo : UNIPAZA/Directeur Adjoint
83. Mabiala-Ndebo : Eglise Kimbanguiste Boma
84. Navinga Tsumbu : Directeur de Production CEP/Boma
85. Kunda Zitta : Inspecteur Urbain Agridral Boma
86. Nsingi Assambo : Vétérinaire Urbain Boma
87. Phambu-Ngimbi : Chef de Bureau Affaires Foncières Boma
88. Nkuere : Chef de Service Vulgarisation CEDECO
89. Simbu-Mvumbi : Secrétaire de l'Asal
90. Maurice Dumais : Conseiller/CEP Nsioni B.Z.
91. Ngogi-kapila : Chef de Division a.i. DAFECN Nord-kivu
92. Nkanku-Tsingoma : Coordinateur DAFECN Goma
93. Nosso-Nkalu : Chef Division Affaires Foncières Nord-Kivu
94. Mundjo : Chef de Division Habitat Nord-kivu
95. Semakuba : Chef de Section Gestion Forêts Nord-Kivu
96. Mbula : Co-Directeur du Programme Virunga Nord-Kivu
97. Ir. Munyonge : Chef d'Antenne PPARC Nord-Kivu
98. Père Jovanni : Curé de mission Lukango Nord-Kivu
99. Kahendo : Secrétaire de l'Association des Mamans de Musienane Nord-Kivu
100. Kavugho : Pépiniériste de l'Association à Musienane

101. Mafiva Litembo	: Directeur UGIPA Nord-kivu
102. Mutambayiro	: Chef de Collectivité des BASWAGHA Nord-Kivu
103. Prof. Ilumga	: Géologue ISP Bukavu Sud-Kivu
104. Poka-Masanga	: Inspecteur Régional Agridral Sud-Kivu
105. Mukendi	: Programme FED Kivu
106. Bongamda	: Président des ONG Sud-Kivu
107. Mutonji	: Commissaire S/Régional Assistant Kolwezi
108. Monseign. Songo Songo	: Evêque de Kolwezi
109. Rév. Frère Nkonde	: Econome du Grand Séminaire et Noviciat de Kansebala
110. Kalua	: Directeur Technique du Spalamo à Likasi
111. Muepu	: Chef de Siège CEPC Likasi
112. Kayombo	: Chef de Bureau JMPR Kolwezi
113. Kapambue	: Directeur Technique CEPC Likasi
114. Salumu	: Directeur PDG du CEDECOM Shaba
115. Ir. Mban	: Chef de Projet Encadrement CEDECOM
116. Kabelanga	: Ferme Pilote CEDECOM
117. Tunyungu	: Responsable des Actions Sociales CEDECOM
118. Mbayo	: Agronome Projet GTER Shaba
119. Kayombo	: Secrétaire du Projet GTER Shaba

PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL

FORESTERIE RURALE

03 juillet - 31 août 1989

CALENDRIER D'EXECUTION

. lundi 03 juillet

9 00 h Termes de référence (Bureau de la Coordination)

10 00 h Secrétaire Général à l'ECN (Briefing)

11 00 h Documentation et convenance personnelle

. mardi 04 juillet

9 00 h BEAU

-Principe de planification de l'aménagement du territoire et de gestion des plans d'aménagement

-Prise en compte du secteur forestier et des priorités retenues au plan quinquennal 1986-1990

-Planification pour le plan quinquennal 1991-1995

-Planification d'ici l'an 2000

-Plans régionaux d'aménagement du territoire

-Découpage territorial vs densités des populations et ressources naturelles

14 00 h Département de l'Agriculture

-Planification agricole
-Agro-industrie
-Implication des ONG
-Conservation des sols

-Organisation de la production agricole
-Financement du secteur agricole
-Projets d'envergure
-Déboisement dû à l'agriculture

16 00 h Département du Développement Rural

-Desserte agricole
-Stratégies pour le milieu rural
-Coordination des politiques
-Implication des ONG
-Financement des programmes

. mercredi 05 juillet

9 00 h Résultat de la table ronde avec les ONG dans le secteur forestier - GENAGRO - Cellule de Coordination ECN

Approches pour l'implication des ONG

11 00 h Projet Pilote d'Appui au Reboisement Communautaire PPARC

-Actions et programmation de la mission au Bas-Zaïre

14 00 h Documentation

16 00 h Séance de travail avec l'expert en reboisement

. jeudi 06 juillet

9 00 h Département du Plan

-Structuration des ONG
-Plan quinquennal 1986-1990
-Place du développement rural dans le prochain plan quinquennal

11 00 h Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature

-Programme d'écodéveloppement des communautés de base (PNUD)

-Cellule de Coordination: projet FED du plateau des Bateke et projet FED Kivu

14 00 h Documentation et dépouillement des données

. vendredi 07 juillet

9 00 h Secrétariat Exécutif à la Condition Féminine et Famille

-Politique d'insertion du travail de la femme dans le développement

-Rôle de la femme dans la mise en valeur des ressources naturelles du milieu rural

11 00 h CATEB

14 00 h Ceinture Verte et Vallée Présidentielle

16 00 h INERA

. samedi 08 juillet

Plateau des Bateke

-CFK Centre forestier de Kinzono (SNR)
-Projet FED
-Projet d'encadrement des fermiers du plateau des Bateke (Agriculture)
-HANS SEIDEL

. lundi 10 juillet

9 00 h USAID

11 00 h CCZC

15 00 h Coopération Belge

. mardi 11 juillet

9 00 h Coopération Française

11 00 h Coopération Chinoise

14 00 h Dépouillement des données

. mercredi 12 juillet - dimanche 16 juillet

Mission à Kikwit
-Feshi
-Idiofa
-Kikwit

. lundi 17 juillet

Dépouillement des données

. mardi 18 juillet

9 00 h Séance de travail avec la Coordination

10 00 h Consultations diverses

14 00 h Documentation et consultations diverses

. mercredi 19 juillet - dimanche 23 juillet

Mission au Bas-Zaïre

-Reboisements communautaires et ONG y compris CEDECO

-Reboisements industriels (Etat, INERA, Privés, SNR...) Système Taungya

. dimanche 23 juillet

Retour à Kinshasa

. lundi 24 juillet

Dépouillement des données

15 00 h Banque Mondiale

. mardi 25 juillet

9 00 h Coopération Zaïre-Japon

11 00 h Coopération Allemande

14 00 h PNUD

15 30 h FAO

. mercredi 26 juillet - dimanche 30 juillet

Mission au Kivu

-Projet FED: programme Kivu
-Reboisements communautaires (Butembo, Uvira...)
-Erosion et conservation des sols (ONG/Bukavu)

. dimanche 30 juillet

Retour à Kinshasa

. lundi 31 juillet - vendredi 04 août

Consultations diverses

. samedi 05 août - dimanche 06 août

Séance de travail à N'Sele

. lundi 07 août - lundi 14 août

Mission au Shaba

-Reboisements communautraires
-ONG

. mardi 15 août

Dépouillement des données et Consultations diverses

. mercredi 16 août

Séance de travail avec la Coordination

. jeudi 17 août - mercredi 30 août

Consultations diverses - Rédaction du rapport - Séance de travail à N'Sele

. jeudi 31 août

9 00 h Secrétaire Général à l'Environnement (Débriefing)

14 00 h Coordination du PAFT (Synthèse du rapport)

Fin de la Mission

MANDAT SPECIFIQUE

L'expert aura pour tâche de:

1. Déterminer jusqu'à quel point la structure actuelle du monde rural, si elle existe, répond-t-elle aux besoins des populations en matière d'agro-foresterie;

2. Analyser l'impact que la politique agricole peut avoir sur le développement du secteur forestier;

3. Comparer l'interaction entre l'élevage et la forêt surtout pour les Régions du Kivu et du Bas-Zaïre;

4. Délimiter les zones les plus exposées à la dégradation des sols pour l'ensemble du pays;

5. Evaluer le degré de dégradation des forêts dû à l'agriculture itinérante;

6. Définir le rôle que peuvent jouer les ONG en foresterie rurale au sein des populations;

7. Identifier ceux des ONG susceptibles de participer à des projets pilotes en agro-foresterie;

8. Visiter et commenter les projets en cours de reboisement communautaire dans les Régions du Kivu et du Bas-Zaïre;

9. Examiner l'opportunité de mettre en place un programme de formation sur le tas pour les femmes et les jeunes concernant les pépinières, le reboisement et la conservation des sols;

10. Elaborer en collaboration avec les coordinations régionales, un programme d'assistance technique en agro-foresterie pour venir en aide aux populations rurales;

11. Déterminer jusqu'à quel point l'application du code foncier peut freiner le développement de l'agro-foresterie et l'installation de l'agro-industrie;

12. Préparer avec les principaux intervenants intéressés, un programme de formation pour les cadres oeuvrant en foresterie rurale;

13. Dresser si possible par Région la liste des essences forestières à usages multiples et locales qui conviennent le mieux en agro-foresterie;

14. S'assurer si la vulgarisation dispensée par les animateurs du développement rural aux populations colle bien aux activités en agro-foresterie; sinon indiquer de quelle façon il est possible d'y remédier;

15. Proposer des scénarios à l'échelle régionale qui pourraient être mis en branle à court terme, horizon 1991, à moyen terme, horizon 1995 et à long terme, horizon 2000;

16. Donner un aperçu des investissements nécessaires de ces scénarios.